Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 9470650
Centre d'intérêt: 160

Statistiques sur l'aide financière aux étudiants : rapport 1992-1993 / [Direction générale de l'aide financière aux étudiants, Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations]. -- Québec : La Direction générale, 1993.
ix, 89 p. : ill. ; 28 cm.

Code: 1322-0139. Glossaire.

ISBN 2-550-28530-1

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations

---

Descripteur(s): Aide financière aux étudiants * Bourse d'étude * Prêt * Programme provincial * Politique gouvernementale * Statistiques * Collégial (Ordre d'enseignement) * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Ce rapport fournit diverses statistiques relatives à l'aide financière allouée dans le cadre du programme des prêts et bourses. La première partie présente d'abord les faits saillants, puis les montants d'aide accordés, le profil des bénéficiaires, le taux de participation des étudiants au programme, les contributions au financement des études et, finalement, les données sur les prêts et leur remboursement. Suivent des statistiques relatives à l'évolution récente du programme des prêts et bourses (1988-1989 à 1992-1993). Dans la deuxième partie, il est question des autres programmes d'aide financière administrés par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Quelques statistiques sur le nombre de bénéficiaires, la valeur totale de l'aide accordée et l'aide moyenne reçue accompagnent la description de chacun de ces programmes. Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les montants d'aide accordés, le profil des bénéficiaires, le dénombrement des bénéficiaires étudiant à l'extérieur du Québec, les revenus du candidat, de ses parents, de son répondant ou de son conjoint.

Type de document:

STATISTIQUES SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Rapport

1992 - 1993

Québec

94-70650

STATISTIQUES
SUR
L'AIDE FINANCIÈRE
AUX ÉTUDIANTS

Rapport

1992 - 1993

Novembre 1993

Note: Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ministère de l'Éducation et de la Science
Direction générale de l'aide financière aux étudiants
Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations
1033, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9
Tél.: (418) 646-5246

Gouvernement du Québec 1993

Dépôt légal : quatrième trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-28530-1

TABLE DES MATIÈRES

TERMINOLOGIE UTILISÉE viii

INTRODUCTION 1

Première partie
LE PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES

FAITS SAILLANTS 1992-1993 5

PRÉSENTATION DU PROGRAMME 7

A. ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE 7

Aide totale accordée et nombre de bénéficiaires 7

Prêts et bourses accordés selon le réseau d'enseignement 8

Prêts et bourses accordés selon le facteur de contribution des parents ou du répondant, le facteur de contribution du conjoint et le facteur de résidence 11

Taux de participation des étudiants au Programme et présentation des refus par réseau d'enseignement 16

Sexe et état civil des bénéficiaires 18

Ressources financières du candidat boursier 19

Aide accordée aux étudiants concernés par la mesure des régions périphériques 23

B. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT 24

C. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT 26

Contribution nécessaire des parents ou du répondant
Contribution que les parents ou le répondant doivent effectivement verser au candidat, afin de combler la part de dépenses admises que ne couvrent pas sa propre contribution et l'aide gouvernementale.

Réseaux d'enseignement

Réseau collégial - programmes subventionnés
Ensemble des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études subventionnés, reconnus aux fins de prêts et bourses.

Réseau collégial - programmes non subventionnés
Ensemble des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études non subventionnés (écoles professionnelles privées), reconnus aux fins de prêts et bourses.

Réseau universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus aux fins de prêts et bourses.

Réseau «Prêts seulement»
Ensemble des établissements d'enseignement collégial ou universitaire reconnus aux fins de prêts seulement.

INTRODUCTION

Ce rapport est divisé en deux grandes parties. Dans la première sont rapportées diverses statistiques relatives au Programme des prêts et bourses aux étudiants. On y présente d'abord les faits saillants. Suivent les données portant sur les montants d'aide accordés, le profil des bénéficiaires, le taux de participation des étudiants au Programme, les contributions au financement des études et, finalement, sur les prêts et leur remboursement. À la fin de cette partie, on présente une analyse de l'évolution de l'attribution de l'aide, du taux de participation des étudiants au Programme, du profil des bénéficiaires et les données relatives aux prêts et à leur remboursement.

Le lecteur assidu remarquera que des nouvelles données sont livrées dans cette édition. Dans la première partie, outre les statistiques relatives au taux de participation au Programme, incluses l'année dernière, pour les étudiants universitaires par cycle d'études, sont maintenant décrites celles reliées au taux de participation des étudiants au collégial, selon le type de formation (générale ou professionnelle). Dans la deuxième partie, nous avons ajouté la description de l'évolution du taux de participation des étudiants au Programme, selon le type d'établissement au collégial (privé ou public) et selon le cycle d'études à l'université.

Dans la deuxième partie du rapport, il est question des autres programmes d'aide financière administrés par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Quelques statistiques sur le nombre de bénéficiaires, la valeur totale de l'aide accordée et l'aide moyenne reçue accompagnent la description de ces programmes.

Enfin, les annexes fournissent des informations complémentaires aux données exposées dans la première partie. Ces données concernent les montants d'aide accordés, le profil des bénéficiaires, le dénombrement des bénéficiaires étudiant à l'extérieur du Québec, les revenus du candidat, de ses parents, de son répondant ou de son conjoint.

Première partie

LE PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES

AVANT-PROPOS

L'année 1992-1993 aura été une période sans précédent pour la Direction générale de l'aide financière aux étudiants, puisque le nombre de bénéficiaires qui ont fait appel au Programme des prêts et bourses et aux différents programmes d'aide financière n'a jamais été aussi élevé.

Cette hausse remarquable, qui s'est manifestée au début de 1991-1992, est due principalement au ralentissement de l'activité économique. D'une part, ce phénomène a influencé la baisse du revenu des étudiants et de leurs parents, ce qui a contribué à augmenter leurs besoins d'aide financière; d'autre part, les étudiants ont été incités à poursuivre des études postsecondaires ou à ne pas abandonner les études en cours pour entrer sur le marché du travail.

Dans la présente édition, des données nouvelles ont été ajoutées, notamment en ce qui concerne le taux de participation des élèves du collégial au Programme des prêts et bourses, selon le type de formation (générale ou professionnelle) et selon le type d'établissement d'enseignement fréquenté (public ou privé). Des données additionnelles ont également été introduites sur le taux de participation des étudiants à l'université, selon le cycle d'études.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la production de ce rapport: monsieur Sylvain Gauthier, pour la compilation et l'analyse des données statistiques et la rédaction du texte; messieurs Jean-Marie Boucher et Régent Vézina, pour le traitement des données relatives à l'évolution des prêts et à leur remboursement; madame Lucille Bussières, pour la conception des schémas, et madame Diane Perron, pour la mise en page du document.

Le Directeur des politiques, des programmes et du soutien aux opérations,

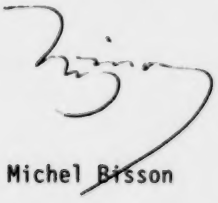

Michel Bisson

TABLE DES MATIÈRES (suite)

D. CONTRIBUTIONS CONSIDÉRÉES POUR LE CALCUL DE LA BOURSE 29

Contribution du candidat 29

Contribution des parents ou du répondant 32

Contribution du conjoint 37

E. STATISTIQUES RELATIVES AUX PRÊTS ET À LEUR REMBOURSEMENT 39

F. STATISTIQUES RELATIVES À L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES (1988-1989 À 1992-1993) 41

Aide accordée et nombre de bénéficiaires 41

Taux de participation des étudiants au Programme 44

Profil de la clientèle bénéficiaire 46

Données relatives aux prêts et à leur remboursement 50

Deuxième partie
LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Programme de remboursement différé 58

Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 59

Programme de remise de dette et mesure spéciale pour les athlètes 60

Programme de bourse pour élèves ou étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure 61

Programmes de bourse de langue seconde 62

Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes 65

ANNEXES

Schémas 1 et 2
Ventilation de la clientèle bénéficiaire d'un prêt 69

Schémas 3 et 4
Ventilation de la clientèle bénéficiaire d'une bourse 71

Tableau 31
Nombre et lieu d'études des bénéficiaires fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec 73

Tableau 32
Nombre de boursiers par réseau d'enseign., selon le montant de la bourse . 74

Tableau 33
Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon le montant total d'aide accordé 75

Tableau 34
Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon les groupes d'âge 76

Tableau 35
Répartition des bénéficiaires selon le trimestre d'études 77

Tableau 36
Répartition des bénéficiaires selon leur revenu 78

Tableau 37
Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne par réseau d'enseignement, sur les revenus bruts d'emploi 79

Tableau 38
Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne, sur le montant de bourse au mérite et des autres revenus 80

Tableau 39
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le revenu net des parents ou du répondant 81

Tableau 40
Répartition des bénéficiaires avec conjoint et contribution moyenne selon le revenu net du conjoint 82

Tableau 41
Nombre de bénéficiaires et volumes d'aide accordés par établissement d'enseignement situé au Québec 83

Tableau 42
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts au 30 avril 1993, par établissement financier 89

TERMINOLOGIE UTILISÉE

Afin de faciliter la compréhension des statistiques présentées dans ce rapport, il est nécessaire de définir certains termes propres au vocabulaire du Programme des prêts et bourses. Les termes définis y sont regroupés par thèmes.

Types de bénéficiaire

Bénéficiaire
Tout candidat qui obtient une aide financière sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Boursier
Tout candidat qui obtient une aide financière sous la forme d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Catégories de candidat

Candidat avec contribution des parents ou du répondant
Candidat dont les parents ou le répondant ont à contribuer au financement des études.

Candidat sans contribution des parents ou du répondant
Candidat, avec ou sans conjoint, dont les parents ou le répondant n'ont pas à contribuer au financement des études.

Candidat résidant
Candidat réputé demeurer chez ses parents ou son répondant.

Candidat non résidant
Candidat réputé ne pas demeurer chez ses parents ou son répondant.

Famille monoparentale
Tout candidat célibataire, séparé, divorcé ou veuf ayant la charge d'un enfant.

Contribution des parents ou du répondant

Contribution calculée des parents ou du répondant
Contribution évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière en tenant compte, d'une part, du revenu total des parents ou du répondant et de leur actif net (seulement pour le calcul de la bourse, dans ce dernier cas) et, d'autre part, des exemptions pour le coût du maintien de l'unité familiale et pour la subsistance des enfants à charge; la contribution est ensuite divisée par le nombre d'enfants aux études postsecondaires et réputés avec contribution des parents ou du répondant.

FAITS SAILLANTS 1992-1993

AIDE FINANCIÈRE TOTALE	*Prêt*	*Bourse*	*Total*
Nombre de bénéficiaires	147 042	76 237	147 524
Aide moyenne	2 876 $	3 474 $	4 662 $
Montant total d'aide accordé	422,9 M$	264,9 M$	687,8 M$

PRÊT	*Nombre de bénéficiaires*	*Prêt moyen*
Réseau collégial		
- Programmes subventionnés	65 442	2 173 $
- Programmes non subventionnés	4 941	7 370 $
Réseau universitaire		
- 1er cycle	63 003	3 024 $
- 2e et 3e cycles	11 508	3 823 $
Réseau «Prêts seulement»	2 148	4 563 $

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE AU PRÊT	*Nombre*	*Taux*
Bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant	82 731	56,3 %
Bénéficiaires non résidants	106 188	72,2 %

REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Le nombre d'emprunteurs qui devaient consolider leur prêt à la fin de leurs études est de 40 778. Le montant moyen à rembourser se chiffre à 7339 $.

BOURSE	*Nombre de boursiers*	*Aide moyenne (prêt et bourse)*
Réseau collégial		
- Programmes subventionnés	32 131	5 374 $
- Programmes non subventionnés	2 358	12 094 $
Réseau universitaire		
- 1er cycle	34 868	6 900 $
- 2e cycle	5 788	7 683 $
- 3e cycle	1 092	8 245 $

RESSOURCES DES CANDIDATS BOURSIERS	*Nombre*	*Contribution nécessaire des parents, répondant ou conjoint*	*Contrib. du cand.*	*Aide gouv.*	*Ressources totales*
Avec contribution des parents ou du répondant					
- Résidants	6 572	208 $	944 $	3 543 $	4 695 $
- Non-résidants	26 164	971 $	1 768 $	5 314 $	8 053 $
Sans contribution des parents ou du répondant et sans conjoint					
- Sans enfants	26 091	-	2 346 $	6 837 $	9 183 $
- Avec enfants	5 118	-	3 238 $	10 678 $	13 916 $
Avec conjoint					
- Sans enfants	5 406	205 $	2 270 $	6 711 $	9 186 $
- Avec enfants	6 886	1 195 $	2 996 $	9 241 $	13 432 $

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme des prêts et bourses s'adresse aux étudiants du postsecondaire inscrits à temps plein dans un programme d'études reconnu. Il est essentiellement supplétif. Il repose sur le principe que le candidat, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers à payer les dépenses qu'entraîne la poursuite d'études.

L'aide gouvernementale est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants qui sont à sa charge, ainsi que des ressources dont il dispose. Les dépenses admises comprennent les frais de subsistance, les frais scolaires, les frais de transport et les dépenses personnelles de l'étudiant. S'il y a lieu, elles comprennent aussi les frais de subsistance des enfants, les frais de garde ainsi que d'autres dépenses qui concernent plus particulièrement les étudiants chefs de famille monoparentale et ceux des régions périphériques. Enfin, elles peuvent inclure des dépenses liées aux stages et à certains soins médicaux.

L'aide gouvernementale vise à couvrir la différence entre les dépenses admises et la contribution du candidat et, s'il y a lieu, celle de ses parents, de son répondant ou de son conjoint. Elle est d'abord versée sous forme de prêt sans intérêt dont le montant varie selon l'ordre d'enseignement du bénéficiaire. Si ce prêt est insuffisant, une bourse vient s'y ajouter. Six mois après la fin de ses études, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Toutefois, s'il éprouve des difficultés financières qui l'empêchent de satisfaire à ses obligations, il peut profiter du programme de remboursement différé.

La contribution du candidat est fonction de ses revenus d'emploi. Les parents ou le répondant des candidats réputés avec contribution de ces derniers, contrairement au conjoint, doivent contribuer également sur la valeur nette de leur actif lors du calcul de la bourse.

A. ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Aide totale accordée et nombre de bénéficiaires

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière totale attribuée en 1992-1993 se chiffre à 687,8 M$ se répartissant ainsi: 422,9 M$ sous forme de prêts et 264,9 M$ sous forme de bourses.

Au total, 147 524 étudiants ont bénéficié d'une aide financière. Plus précisément, 71 287 personnes ont bénéficié d'un prêt seulement d'une moyenne de 2700 $; 75 755 personnes ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse pour une aide totale moyenne de 6502 $ dont 3041 $ en prêt et 3461 $ en bourse; 482 personnes ont bénéficié d'une aide totalement attribuée en bourse d'une moyenne de 5515 $.

Tableau 1
Statistiques sur l'aide totale accordée et le nombre de bénéficiaires
Année 1992-1993

Bénéficiaires	*Nombre*	*Volume de prêts (M$)*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume total (M$)*
Prêt seulement	71 287	192,5	0	192,5
Bourse seulement	482	0,0	2,7	2,7
Prêt et bourse	75 755	230,4	262,2	492,6
Total	147 524	422,9	264,9	687,8

Prêts et bourses accordés selon le réseau d'enseignement

On remarquera, en consultant le tableau 2, que le nombre de bénéficiaires au prêt du réseau universitaire (74 511) est supérieur à celui du réseau collégial - programmes subventionnés (65 442).

Dans le cas des bénéficiaires qui fréquentent l'université, les étudiants au baccalauréat, soit 63 003, ont reçu un prêt moyen de 3024 $, alors que ceux des 2e et 3e cycles, soit 11 508, ont un prêt moyen de 3823 $. Des 74 511 bénéficiaires de ce réseau, 41 748 sont également boursiers. La bourse moyenne accordée est de 3797 $ au 1er cycle, de 3748 $ au 2e cycle et de 4269 $ pour ceux du 3e cycle. L'aide totale moyenne obtenue par les boursiers en 1992-1993 est de 6900 $ au baccalauréat, de 7683 $ à la maîtrise et de 8245 $ au doctorat.

Quant aux 65 442 bénéficiaires qui viennent des collèges offrant des programmes d'études subventionnés, ils ont globalement obtenu un prêt moyen de 2173 $. Une très forte proportion de ces étudiants, soit 63 %, sont inscrits au secteur professionnel et 37 %, au secteur général. La majorité (89 %) fréquente un établissement public. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 32 131 ont eu droit à une bourse. L'aide totale qu'ils ont reçue du gouvernement est de 5374 $, dont 3075 $ en bourse.

Les étudiants bénéficiaires du Programme qui fréquentent les collèges offrant des programmes d'études non subventionnés (écoles professionnelles privées) sont au nombre de 4941 et ont cbtenu un prêt moyen de 7370 $. Parmi eux, 2358 ont bénéficié d'une bourse de 3106 $ pour une aide totale moyenne de 12 094 $.

Enfin, on dénombre 2148 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts seulement. Ceux-ci ont obtenu un prêt se chiffrant dans l'ensemble à 4563 $.

Prêts et bourses accordés selon le facteur de contribution des parents ou du répondant, le facteur de contribution du conjoint et le facteur de résidence

Le tableau 3 livre les résultats de l'attribution de l'aide financière en considérant la situation des bénéficiaires selon qu'ils sont des candidats avec ou sans contribution des parents ou du répondant.

On constate globalement que les bénéficiaires au prêt sont majoritairement des candidats avec contribution des parents ou du répondant, soit dans une proportion de 56 %. Mais il ressort que le bénéficiaire sans contribution des parents ou du répondant dispose, en moyenne, d'un prêt supérieur de 973 $ à ce qu'obtient le bénéficiaire avec contribution des parents ou du répondant. De plus, on remarque que les boursiers sont plus nombreux parmi les bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant que parmi ceux pour lesquels on demande une contribution de leurs parents ou de leur répondant (67,6 % contre 39,6 %). L'aide totale moyenne reçue par les boursiers sans contribution des parents ou du répondant est substantiellement plus élevée (de 2696 $, dont 1949 $ en bourse) que celle obtenue par les boursiers avec contribution des parents ou du répondant.

On remarque également qu'au prêt les étudiants avec conjoint représentent une proportion de 11 % des bénéficiaires, soit un cas sur quatre, parmi tous les bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant. Le pourcentage de boursiers avec conjoint est supérieur à celui observé parmi les bénéficiaires sans conjoint (75,5 % contre 65,0 %). La bourse moyenne qu'ils ont obtenue est aussi supérieure de 795 $ par rapport à celle attribuée aux boursiers sans conjoint.

Tableau 3
Prêts et bourses accordés selon le facteur de contribution des parents ou du répondant et selon le facteur de contribution du conjoint
Année 1992-1993

	BÉNÉFICIAIRES AU PRÊT		*BOURSIERS*		*Aide moyenne d'un boursier ($)*
	Nombre	*Prêt moyen ($)*	*Nombre*	*Bourse moyenne ($)*	
. Avec contribution des parents ou du répondant	82 731	2 450	32 736	2 362	4 958
. Sans contribution des parents ou du répondant	64 311	3 423	43 501	4 311	7 654
- Avec contribution du conjoint	16 280	3 382	12 292	4 881	8 128
- Sans contribution du conjoint	48 031	3 438	31 209	4 086	7 467
Total	147 042	2 876	76 237	3 474	6 496

Le tableau 4 présente également les résultats de l'attribution de l'aide financière, mais en considérant la situation des bénéficiaires selon qu'ils sont réputés ou non demeurer chez leurs parents ou leur répondant.

On y dénote qu'en majorité (72 % des cas) les bénéficiaires au prêt sont non résidants et que ceux-ci obtiennent un prêt supérieur en moyenne de 813 $. Mais surtout, il est à souligner que les boursiers sont au moins trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires non résidants que parmi ceux qui sont résidants (64,6 % contre 18,4 %). De plus, on observe que le boursier non résidant reçoit un montant de bourse correspondant au moins à trois fois celui accordé au résidant, soit une somme de 2723 $ supérieure. Ce montant représente la majeure partie de la différence de 3070 $ entre l'aide moyenne totale du boursier non résidant et celle du résidant.

Tableau 4
Prêts et bourses accordés selon le facteur de résidence
Année 1992-1993

	BÉNÉFICIAIRES AU PRÊT		*BOURSIERS*		*Aide moyenne d'un boursier ($)*
	Nombre	*Prêt moyen ($)*	*Nombre*	*Bourse moyenne ($)*	
Résidant	40 854	2 289	7 534	1 020	3 730
Non-résidant	106 188	3 102	68 703	3 743	6 800
Total	147 042	2 876	76 237	3 474	6 496

Le tableau 5 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière selon le facteur de contribution des parents ou du répondant et le facteur de résidence pris conjointement.

Les bénéficiaires sont majoritairement non résidants (56 % parmi ceux avec contribution des parents ou du répondant et 93,1 % parmi ceux sans contribution des parents ou du répondant). Les bénéficiaires non résidants obtiennent une bourse dans des proportions beaucoup plus élevées que les résidants, autant parmi les candidats avec contribution des parents ou du répondant (56,5 % contre 18,1 %) que parmi ceux sans contribution des parents ou du répondant (71,1 % contre 21,6 %).

Par rapport à la bourse qu'obtient un résidant, celle qu'obtient un étudiant non résidant est en moyenne de 1755 $ supérieure dans le cas des candidats avec contribution des parents ou du répondant et de 2943 $ dans celui des candidats sans contribution des parents ou du répondant.

Tableau 5

Prêts et bourses accordés selon le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement

Année 1992-1993

	BÉNÉFICIAIRES AU PRÊT			BOURSIERS			
	Nombre	Pourcentage (%)	Prêt moyen ($)	Nombre	Pourcentage (%)	Bourse moyenne ($)	Aide moyenne d'un boursier ($)
Résidants avec contribution des parents ou du répondant	36 395	24,8	2 226	6 572	8,6	960	3 543
Non-résidants avec contribution des parents ou du répondant	46 336	31,5	2 626	26 164	34,3	2 715	5 314
Résidants sans contribution des parents ou du répondant	4 459	3,0	2 800	962	1,3	1 433	5 008
Non-résidants sans contribution des parents ou du répondant	59 852	40,7	3 470	42 539	55,8	4 376	7 713
Total	147 042	100,0	2 876	76 237	100,0	3 474	6 496

Enfin, le tableau 6 livre la ventilation de la clientèle bénéficiaire au prêt par réseau d'enseignement, en fonction du facteur de contribution des parents ou du répondant et du facteur de résidence pris conjointement. On remarque des écarts importants d'un réseau à l'autre.

Au sein du réseau collégial - programmes subventionnés, la majorité des bénéficiaires, soit 72,2 %, sont des candidats avec contribution des parents ou du répondant et 27,8 % sont des candidats sans contribution des parents ou du répondant. Ils sont résidants dans une proportion de 37,3 % et non résidants dans 62,7 % des cas.

Dans le réseau universitaire, par contre, 54,8 % des bénéficiaires sont des candidats sans contribution des parents ou du répondant (dont 28,8 % en raison de l'acquisition d'au moins 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle) et 45,2 % sont des candidats avec contribution des parents ou du répondant. Ils sont résidants dans une proportion de 20,6 % et non résidants dans 79,4 % des cas.

Les bénéficiaires fréquentant les collèges offrant des programmes d'études non subventionnés sont en grande majorité des candidats sans contribution des parents ou du répondant, soit dans une proportion de 78,1 %. Ils sont résidants dans une proportion de 20,8 % et non résidants dans 79,2 % des cas.

Enfin, les bénéficiaires du réseau prêts seulement sont eux aussi majoritairement dans la catégorie des candidats sans contribution des parents ou du répondant, soit dans une proportion de 65,3 %, et 34,7 % sont des candidats avec contribution des parents ou du répondant. Ils sont également presque tous non résidants, soit dans une proportion de 96,9 %.

Tableau 6

Répartition des bénéficiaires au prêt par réseau d'enseignement selon le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement

Année 1992-1993

	Collégial				Universitaire		Prêts seulement	
	Programmes subventionnés		Programmes non subventionnés					
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Résidants avec contribution des parents ou du répondant	23 345	35,7	748	15,1	12 265	16,5	37	1,7
Non-résidants avec contribution des parents ou du répondant	23 903	36,5	334	6,8	21 390	28,7	709	33,0
Résidants sans contribution des parents ou du répondant	1 076	1,6	282	5,7	3 072 *	4,1	29	1,4
Non-résidants sans contribution des parents ou du répondant	17 118	26,2	3 577	72,4	37 784 **	50,7	1 373	63,9
Total	65 442	100,0	4 941	100,0	74 511	100,0	2 148	100,0

* 981 de ces bénéficiaires sont étudiants aux 2e et 3e cycles.
** 10 527 de ces bénéficiaires sont étudiants aux 2e et 3e cycles.

Taux de participation des étudiants au Programme et présentation des refus par réseau d'enseignement

Le Programme des prêts et bourses a rejoint une fraction importante des étudiants du postsecondaire inscrits dans un programme d'études à temps plein. Le tableau 7 illustre bien cet énoncé. On remarque que les étudiants qui fréquentent l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que ceux qui fréquentent le collège. Le pourcentage de bénéficiaires, comparativement aux inscriptions, se chiffre à 48,8 % pour le réseau universitaire et à 35,4 % pour le réseau collégial.

Dans les collèges, il est de 36,2 % pour les établissements publics et 29,3 % pour les établissements privés. On observe aussi pour les collèges que 26,6 % des étudiants qui poursuivent des études de formation générale ont obtenu une aide, alors que ce pourcentage se chiffre à 43,9 % pour ceux dont la formation est professionnelle. Au sein des universités, on compte 49,0 % de bénéficiaires parmi les étudiants inscrits au baccalauréat, 54,3 % parmi ceux inscrits à la maîtrise et 28,9 % parmi ceux inscrits au doctorat.

Tableau 7
Participation des étudiants au Programme des prêts et bourses dans les établissements d'enseignement subventionnés du Québec reconnus aux fins de prêts et bourses
Année 1992-1993

Réseau	*Nombre d'inscriptions * (automne 1992)*	*Nombre de bénéficiaires (automne 1992)*	*Taux de participation (%)*
Collégial	176 685	62 537	35,4
Privé	21 325	6 250	29,3
Public	155 360	56 287	36,2
Général	87 025	23 173	26,6
Professionnel	89 660	39 364	43,9
Universitaire	134 098	65 437	48,8
1er cycle	112 956	55 395	49,0
2e cycle	15 460	8 398	54,3
3e cycle	5 682	1 644	28,9

* à temps plein

De l'ensemble des 166 790 demandes d'aide financière acheminées, 7927 ont été refusées. Les principales raisons sont les ressources suffisantes des parents ou du répondant, dans le cas de candidats avec contribution des parents ou du répondant (5766 cas), ainsi que les ressources suffisantes de l'étudiant ou de son conjoint, dans le cas de candidats sans contribution des parents ou du répondant (720 cas). Par ailleurs, on dénombre 7108 étudiants qui ont présenté une demande mais se sont désistés et 4231 autres dont l'admissibilité à l'aide financière ou le montant d'aide n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

Tableau 8
Répartition des candidats refusés par réseau d'enseignement, selon le motif
Année 1992-1993

Réseau	*Ressources suffisantes des parents ou du répondant*	*Ressources suffisantes de l'étudiant ou de son conjoint*	*Autre motif*	*Candidats refusés*
Collégial				
- Progr. subv.	3 819	227	380	4 426
- Progr. non subv.	14	4	30	48
Universitaire	1 896	452	947	3 295
Prêts seulement	37	37	84	158
Total	5 766	720	1 441	7 927

Sexe et état civil des bénéficiaires

Le tableau 9 présente la répartition de la clientèle bénéficiaire d'une aide selon le sexe et l'état civil pris conjointement.

Cette ventilation révèle que la proportion des femmes se situe à un niveau supérieur, soit 54,8 %, comparativement à 45,2 % pour les hommes. Cet écart est, notamment, plus prononcé parmi les bénéficiaires ayant déjà été mariés (66,1 % de femmes et 33,9 % d'hommes).

Quant à l'état civil des bénéficiaires, on dénombre 84,4 % de célibataires, 9,4 % de personnes mariées, 4,5 % de personnes qui ont déjà été mariées et 1,7 % de personnes qui vivent maritalement avec enfants.

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires selon le sexe et l'état civil
Année 1992-1993

État civil	*Femme*	*Homme*	*Total*
Célibataire	67 513	56 971	124 484
Marié	7 483	6 409	13 892
Séparé	1 520	882	2 402
Divorcé	2 827	1 370	4 197
Veuf	82	20	102
Vivant maritalement avec enfants	1 351	1 096	2 447
Total	80 776	66 748	147 524

Ressources financières du candidat boursier

Les trois prochains graphiques font voir la répartition (aide gouvernementale, contribution du candidat et contribution des parents, du répondant ou du conjoint) des ressources financières dont disposent les boursiers. Dans le cas des candidats avec contribution des parents ou du répondant, les données sont présentées en relation avec le facteur de résidence, alors que pour les candidats sans contribution des parents ou du répondant (avec ou sans conjoint), elles sont mises en rapport avec le facteur de présence d'enfants à charge.

Cette description ne fait état que des boursiers, afin de mettre simultanément en relation leurs ressources financières disponibles et leurs dépenses admises, car c'est seulement dans leur cas que la somme des contributions au financement des études correspond exactement au total des dépenses admises du candidat.

En premier lieu, on remarque que l'aide gouvernementale représente la plus grosse part (au moins 66 %) des ressources financières dont dispose le candidat boursier, autant pour celui avec contribution des parents ou du répondant, après avoir pris en considération son lieu de résidence, que pour celui sans contribution des parents ou du répondant (avec ou sans conjoint), après avoir tenu compte de la présence ou non d'enfants.

Le graphique 1 qui suit indique que pour le financement de ses études, l'étudiant boursier avec contribution des parents ou du répondant dispose en moyenne d'une somme de 4695 $ s'il est résidant, comprenant une contribution des parents ou du répondant de 208 $ et une aide gouvernementale de 3543 $. L'étudiant non résidant dispose d'une somme de 8053 $, incluant une contribution des parents ou du répondant de 971 $ et une aide gouvernementale de 5314 $. La bourse moyenne du candidat non résidant est de 2715 $ et celle du candidat résidant, de 960 $, ce qui représente une différence de 1755 $.

GRAPHIQUE 1

RESSOURCES FINANCIÈRES DONT DISPOSE LE BOURSIER AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT

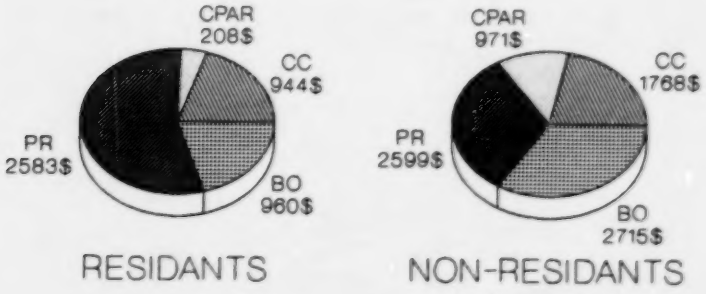

Nombre de candidats:	*6 572*	*Nombre de candidats:*	*26 164*
Ressources totales:	*4 695 $*	*Ressources totales:*	*8 053 $*
Aide gouv. dans les ressources totales:	*75,5 %*	*Aide gouv. dans les ressources totales:*	*66,0 %*

Légende : CC = Contribution du candidat; CPAR = Contribution des parents ou du répondant; PR = Prêt; BO = Bourse.

Le graphique 2 présente les ressources financières dont dispose le candidat boursier sans contribution des parents ou du répondant et sans conjoint. Elles s'élèvent en moyenne à 9183 $, comprenant une aide gouvernementale de 6837 $, s'il n'a pas d'enfants. S'il a la charge d'au moins un enfant, elles se chiffrent à 13 916 $, dont une aide gouvernementale de 10 678 $. Dans ce dernier cas, la bourse est de 7546 $, comparativement à 3408 $ pour le candidat n'ayant pas d'enfants, soit une différence de 4138 $.

GRAPHIQUE 2

RESSOURCES FINANCIÈRES DONT DISPOSE LE BOURSIER SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT ET SANS CONJOINT

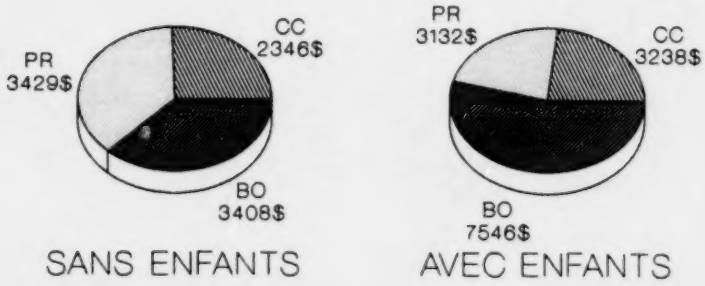

Nombre de candidats:	*26 091*	*Nombre de candidats:*	*5 118*
Ressources totales:	*9 183 $*	*Ressources totales:*	*13 916 $*
Aide gouv. dans les ressources totales:	*74,5 %*	*Aide gouv. dans les ressources totales:*	*76,7 %*

Légende : CC = Contribution du candidat; PR = Prêt; BO = Bourse

Enfin, le graphique 3 révèle que le candidat boursier sans contribution des parents ou du répondant avec conjoint mais sans enfants dispose en moyenne de 9186 $, comprenant une contribution du conjoint de 205 $ et une aide gouvernementale de 6711 $. S'il a la charge d'au moins un enfant, il dispose plutôt de 13 432 $, dont une contribution du conjoint de 1195 $ et une aide gouvernementale de 9241 $. Ce dernier candidat bénéficie d'ailleurs d'un montant de bourse supérieur de 2252 $. Cette bourse est de 5871 $, comparativement à 3619 $ pour le candidat n'ayant pas d'enfants.

GRAPHIQUE 3

RESSOURCES FINANCIÈRES DONT DISPOSE LE BOURSIER SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT ET AVEC CONJOINT

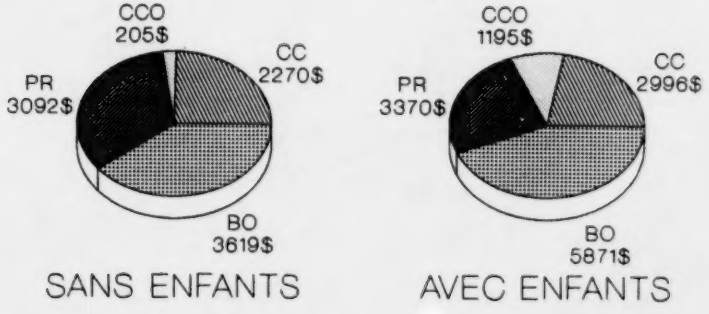

Nombre de candidats:	*5 406*	*Nombre de candidats:*	*6 886*
Ressources totales:	*9 186 $*	*Ressources totales:*	*13 432 $*
Aide gouv. dans les ressources totales:	*73,1 %*	*Aide gouv. dans les ressources totales:*	*68,8 %*

Légende : CC = Contribution du candidat; CCO = Contribution du conjoint; PR = Prêt; BO = Bourse

Aide accordée aux étudiants concernés par la mesure des régions périphériques

Le Programme des prêts et bourses prévoit une mesure spéciale d'aide financière pour les étudiants non résidants avec contribution des parents ou du répondant s'ils viennent des régions périphériques du Québec ou s'ils fréquentent des établissements d'enseignement situés dans ces régions et n'en viennent pas. En 1992-1993, cette mesure a permis à 1304 d'entre eux de bénéficier d'un montant supplémentaire de prêt de 430 $ et à 9523, d'obtenir une somme additionnelle de bourse de 430 $. L'aide supplémentaire totale s'élève à 4,66 M$, dont 4,09 M$ en bourse pour un nombre total de 10 827 étudiants.

Précisons que parmi les candidats qui ont obtenu une aide supplémentaire, 1159 ont bénéficié de celle-ci pour un montant total de 0,50 M$ en raison du fait qu'ils fréquentent des établissements d'enseignement situés dans les régions périphériques et ne venant pas de ces régions.

Les 10 827 bénéficiaires qui ont obtenu un montant supplémentaire d'aide en raison de la mesure s'appliquant aux régions périphériques se répartissent dans les régions ou municipalités régionales de comté énumérées dans le tableau qui suit.

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires de la mesure s'appliquant aux régions périphériques
Année 1992-1993

Région ou MRC	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	5 314	49,1
Saguenay - Lac-Saint-Jean	2 580	23,8
Côte-Nord	967	8,9
Abitibi-Témiscamingue	1 252	11,6
Pontiac	114	1,0
Vallée-de-la-Gatineau	157	1,5
Antoine-Labelle	297	2,7
Haut-Saint-Maurice	146	1,4
Total	10 827	100,0

B. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT

La répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon la situation de résidence nous montre que la majorité de ces étudiants, soit 56,0 %, sont réputés ne pas demeurer au domicile de leurs parents ou de leur répondant.

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon la situation de résidence
Année 1992-1993

Situation de résidence	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Résidant	36 501	44,0
Non-résidant	46 443	56,0
Total	82 944	

Quant à la répartition de ces bénéficiaires selon le nombre d'enfants à charge des parents ou du répondant, on observe que les parents n'ont que l'étudiant à charge dans 37,6 % des cas, ont l'étudiant et un frère ou une soeur dans 36,6 % des cas, ont l'étudiant et deux frères et soeurs dans 18,9 % des cas, ont l'étudiant et au moins trois frères et soeurs dans 6,9 % des cas.

En particulier, le nombre total d'enfants aux études postsecondaires à la charge des parents ou du répondant est d'un dans 66,5 % des cas, de deux dans 28,4 % des cas, et de trois ou plus dans 5,1 %.

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le nombre d'enfants à charge des parents ou du répondant
Année 1992-1993

Nombre d'enfants à charge	*Nombre d'enfants à charge aux études postsecondaires*			
	1	*2*	*3 et plus*	*Total*
1	31 209	0	0	31 209
2	15 832	14 543	0	30 375
3	6 279	6 805	2 574	15 658
4 et plus	1 794	2 223	1 685	5 702
Total	55 114	23 571	4 259	82 944

Les données indiquent également que le père et la mère sont réputés contribuer au financement des études dans 69,5 % des cas, alors que pour 30,5 % des bénéficiaires, soit le père ou la mère ou le répondant, est considéré comme parent contribuant.

La nature de l'occupation du ou des parents contribuant s'établit comme suit: 21,1 % de sans emploi, 64,0 % de salariés et 14,9 % de travailleurs autonomes.

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le nombre de parents contribuant et leur type d'occupation
Année 1992-1993

Nombre de parents contribuant	*OCCUPATION DES PARENTS*			
	Sans emploi	*Salariés*	*Travailleurs autonomes*	*Total*
1	9 170	13 827	1 516	24 513
2	7 763	37 597	10 452	55 812
Total	16 933	51 424	11 968	80 325

Note: Dans le cas de 2619 bénéficiaires (3 %), le nombre de parents contribuant ou leur type d'occupation n'était pas connu.

C. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT

La répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon le nombre d'enfants à charge (tableau 14) révèle que la grande majorité (76,8 %) n'ont pas d'enfants. Par ailleurs, le Programme a soutenu 14 997 familles regroupant 24 502 enfants.

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon le nombre d'enfants à charge
Année 1992-1993

Nombre d'enfants à charge	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
0	49 583	76,8
1	8 227	12,7
2	4 691	7,3
3 et plus	2 079	3,2
Sous-total (avec enfants)	14 997	23,2
Total	64 580	100,0

Les données du tableau 15 relatives à la présence d'un conjoint ou d'un enfant à charge indiquent que la majorité des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant n'ont pas de conjoint, soit 74,7 %. Il ressort également que parmi les 23,2 % de bénéficiaires qui ont des enfants à leur charge, 9,2 % sont chefs de familles monoparentales et 14,0 % vivent avec un conjoint.

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon qu'il y a présence d'un conjoint ou d'enfants à charge
Année 1992-1993

Conjoint	*Enfants*	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
sans	sans	42 274	65,5
	avec	5 969	9,2
avec	sans	7 314	11,3
	avec	9 023	14,0
Total		64 580	100,0

Finalement, le tableau 16 donne la répartition des bénéficiaires selon différentes raisons expliquant leur statut de candidat sans contribution des parents ou du répondant. Il ressort que la majorité d'entre eux, soit 57,3 %, ont été reconnus ainsi en raison d'une expérience d'au moins deux ans sur le marché du travail ou parce qu'ils ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou parce qu'ils ont déjà obtenu 90 unités. Ils sont mariés dans 21,5 % des cas, 11,3 % d'entre eux n'ayant pas d'enfants à charge.

Les étudiants ayant des enfants comprennent 10,2 % de personnes mariées, 3,8 % de personnes vivant maritalement et 9,2 % de familles monoparentales.

Il est important de souligner ici que le principal critère dont le Ministère tient compte pour déterminer le statut de candidat sans contribution des parents ou du répondant est l'état civil. D'autres éléments sont néanmoins considérés et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'un bénéficiaire doit être ainsi classé. À titre d'exemple, parmi les 7313 bénéficiaires mariés sans enfants, on en dénombre 1995 qui sont sans contribution des parents ou du répondant en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'ils ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore qu'ils ont obtenu au moins 90 unités.

Les 5318 autres bénéficiaires mariés sans enfants sont réputés sans contribution des parents ou du répondant en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 2779 candidats ont un conjoint poursuivant des études à temps plein. Ces derniers représentent 4,3 % des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant.

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon la raison de leur statut
Année 1992-1993

Raison	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Est marié sans enfants à charge	7 313	11,3
Est marié avec enfants à charge	6 579	10,2
A déjà été marié sans enfants à charge	3 767	5,8
Vit maritalement avec enfants à charge	2 447	3,8
Est chef de famille monoparentale	5 969	9,2
A obtenu au moins 90 unités	18 336	28,4
A déjà été sur le marché du travail ou a subvenu à ses besoins pendant au moins deux ans	18 617	28,9
Est enceinte d'au moins 20 semaines	205	0,3
Orphelin	407	0,6
Autre raison	940	1,5
Total	64 580	100,0

D. CONTRIBUTIONS CONSIDÉRÉES POUR LE CALCUL DE LA BOURSE

Le programme étant supplétif, l'aide accordée est fonction non seulement du budget de dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter le candidat, ses parents, son répondant ou son conjoint, s'il y a lieu.

Contribution du candidat

Les statistiques relatives à la contribution du candidat sont établies à partir des renseignements transmis par les étudiants bénéficiaires d'un prêt qui ont fait état de leurs revenus d'emploi, c'est-à-dire ceux qui ont présenté une demande de bourse.

Les données du tableau 17 montrent que 123 735 étudiants bénéficiaires d'un prêt, soit 85,4 % de ceux qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts et bourses, ont présenté une demande de bourse. La contribution moyenne que ces étudiants ont à fournir se chiffre à 2394 $. Une proportion de 50 % d'entre eux ont à contribuer pour une somme inférieure à 2005 $ et 75 %, pour une somme inférieure à 3401 $.

On remarque aussi que la contribution diffère selon que les candidats fréquentent un collège subventionné, un collège non subventionné ou l'université.

La contribution moyenne des 54 911 collégiens qui ont présenté une demande de bourse se chiffre à 1893 $. Une proportion de 50 % de ces étudiants ont eu à contribuer pour une somme inférieure à 1471 $ et 75 %, pour une somme inférieure à 2656 $.

Quant aux 64 202 candidats étudiant à l'université qui ont présenté une demande de bourse, ils ont eu à fournir une contribution moyenne de 2787 $. De ce nombre, 50 % ont eu à apporter une contribution inférieure à 2532 $ et 75 %, une contribution inférieure à 3842 $.

Les 4622 étudiants des collèges non subventionnés qui ont présenté une demande de bourse devaient contribuer pour un montant moyen de 2902 $. Une proportion de 50 % de ces étudiants devaient fournir une contribution inférieure à 2115 $, alors que 75 % d'entre eux avaient à contribuer pour une somme inférieure à 5169 $.

Tableau 17

Répartition des bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse selon leur contribution totale, par réseau d'enseignement

Année 1992-1993

Contribution totale du candidat ($)	Réseau collégial				Réseau universitaire		Tous les réseaux	
	Progr. subv. Nombre de bénéficiaires	(%)	Progr. non subv. Nombre de bénéficiaires	(%)	Nombre de bénéficiaires	(%)	Nombre de bénéficiaires	(%)
0	1 725	3,1	713	15,4	4 427	6,9	6 865	5,5
1 à 1 000	19 596	35,7	764	16,5	7 887	12,3	28 247	22,8
1 001 à 2 000	13 096	23,8	759	16,5	12 846	20,0	26 701	21,6
2 001 à 3 000	10 366	18,9	639	13,8	13 007	20,3	24 012	19,4
3 001 à 4 000	5 153	9,4	535	11,6	11 830	18,4	17 518	14,2
4 001 à 5 000	2 355	4,3	329	7,1	6 553	10,2	9 237	7,5
5 001 à 6 000	1 081	2,0	249	5,4	3 385	5,3	4 715	3,8
6 001 à 7 000	566	1,0	162	3,5	1 815	2,8	2 543	2,1
7 001 et plus	973	1,8	472	10,2	2 452	3,8	3 897	3,1
Total	54 911	100,0	4 622	100,0	64 202	100,0	123 735	100,0
Contribution moyenne		1 893 $		2 902 $		2 787 $		2 394 $

Le graphique 4 illustre la répartition des bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse selon la contribution qu'on a exigée d'eux lors du calcul de la bourse.

GRAPHIQUE 4

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES QUI ONT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE DE BOURSE SELON LA CONTRIBUTION EXIGÉE POUR LA BOURSE

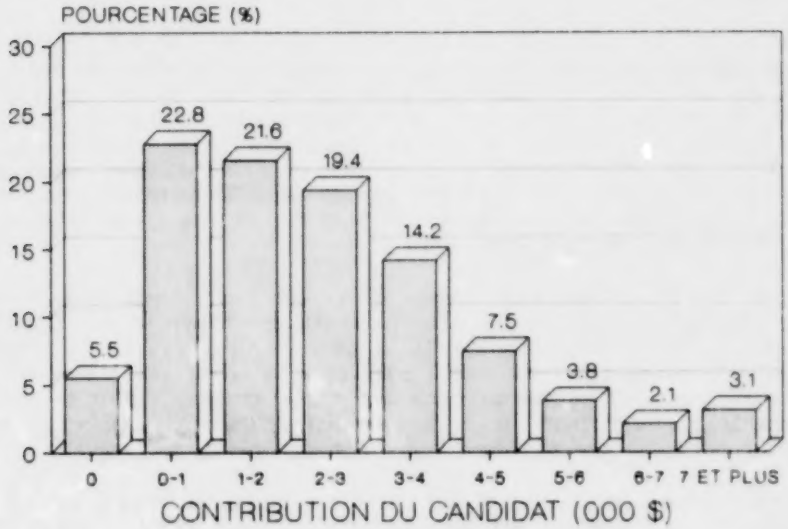

Note : La dernière classe (7 et plus) concerne les candidats dont la contribution est supérieure à 7000 $.

Contribution des parents ou du répondant

Afin de présenter les données les plus précises possibles de la contribution réellement demandée aux parents ou au répondant des bénéficiaires avec contribution de ces derniers, nous faisons la distinction entre la contribution nécessaire et la contribution calculée.

La contribution nécessaire correspond à l'évaluation du montant que les parents ou le répondant sont appelés à verser au candidat afin de combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas la propre contribution du candidat et l'aide gouvernementale. Pour sa part, la contribution calculée représente l'évaluation du montant considéré lors du calcul de l'aide financière en utilisant le revenu total des parents ou du répondant ainsi que les exemptions qu'on leur accorde pour le coût du maintien de l'unité familiale et pour la subsistance des enfants à charge, en divisant par le nombre d'enfants à charge aux études postsecondaires.

Il est ainsi à noter que pour les étudiants boursiers (39,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant) la contribution nécessaire est égale à la contribution calculée pour un montant moyen de 818 $, cette contribution comblant exactement la part des dépenses admises non couvertes par la contribution du candidat et l'aide gouvernementale. Cependant, pour les bénéficiaires non boursiers, la contribution calculée est supérieure à la contribution nécessaire (soit 2874 $ versus 1010 $) puisque, dans ce cas, la contribution calculée couvre plus que la part des dépenses admises non couvertes par la contribution du candidat et le prêt.

Le tableau 18 montre que, dans l'ensemble, pour les 82 944 bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant, la contribution nécessaire moyenne exigée est de 894 $: elle est de 242 $ pour les parents ou le répondant des bénéficiaires résidants et de 1407 $ pour ceux des bénéficiaires non résidants. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2028 $: pour ceux qui ont la charge d'un candidat résidant, elle est de 1602 $ et pour ceux qui ont la charge d'un candidat non résidant, elle est de 2363 $.

Ainsi, la contribution nécessaire des parents des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant est bien moins élevée que la contribution calculée; elle est inférieure en moyenne de 1134 $, soit 55,9 %.

On notera que les résultats concernant la contribution sur les actifs et la contribution totale ne sont affichés que pour les candidats boursiers. On veut ainsi, pour cette clientèle en particulier, présenter les niveaux de contribution demandée aux parents ou au répondant.

Tableau 18

Contribution moyenne des parents ou du répondant, selon le facteur de résidence, le revenu net des parents ou du répondant et le nombre d'enfants aux études à leur charge
Année 1992-1993

Revenu net des parents ou du répondant après impôt ($)	Nombre d'enfants à la charge des parents ou du répondant	CANDIDATS RÉSIDANTS			CANDIDATS NON RÉSIDANTS		
		Nombre de bénéf.	Contribution calculée moyenne ($)	Contribution nécessaire moyenne ($)	Nombre de bénéf.	Contribution calculée moyenne ($)	Contribution nécessaire moyenne ($)
10 000 et moins	1	2 493	0	0	4 742	0	0
	2	1 361	0	0	1 161	0	0
	3 et plus	1 095	0	0	690	0	0
Sous-total		4 949	0	0	6 591	0	0
10 001 à 15 000	1	2 110	33	6	2 107	47	29
	2	1 697	39	8	1 513	61	37
	3 et plus	1 115	30	8	889	61	37
Sous-total		4 922	34	7	4 509	54	33
15 001 à 20 000	1	2 193	479	104	2 370	465	395
	2	1 771	111	19	1 773	129	87
	3 et plus	1 125	18	5	1 021	65	39
Sous-total		5 089	249	52	5 164	270	219
20 001 à 25 000	1	2 376	1 808	234	2 590	1 850	1 525
	2	2 261	1 048	210	2 390	1 015	868
	3 et plus	1 315	359	78	1 664	407	345
Sous-total		5 952	1 199	190	6 644	1 189	993
25 001 à 30 000	1	2 083	3 148	365	2 443	3 348	2 362
	2	2 531	2 145	320	2 701	2 150	1 781
	3 et plus	1 543	1 345	273	1 904	1 352	1 159
Sous-total		6 157	2 284	323	7 048	2 350	1 814
30 001 à 35 000	1	1 212	4 383	593	1 931	5 227	2 651
	2	2 006	3 254	502	2 474	3 514	2 432
	3 et plus	1 470	2 339	408	1 766	2 339	408
Sous-total		4 688	3 259	496	6 171	3 734	2 351
Plus de 35 000	1	658	5 449	910	1 922	7 426	2 999
	2	2 116	4 661	690	4 608	6 140	3 060
	3 et plus	1 970	3 613	533	3 786	4 763	2 724
Sous-total		4 744	4 335	655	10 316	5 874	2 925
TOTAL		36 501	1 602	242	46 443	2 363	1 407

Nombre total de bénéficiaires = 82 944 Contribution calculée moyenne = 2 028 $ Contribution nécessaire moyenne = 894 $

Les résultats présentés au tableau 19 concernent donc la contribution nécessaire des parents ou du répondant. En consultant ce tableau, on constate que pour les parents de 18 275 boursiers avec contribution des parents ou du répondant, soit 55,8 % des cas, on n'a pas demandé de contribution. Pour l'ensemble de la clientèle la contribution moyenne se chiffre à 818 $. Le graphique 5 illustre les données de ce tableau.

Tableau 19
Répartition des boursiers avec contribution des parents ou du répondant selon la contribution totale des parents ou du répondant
Année 1992-1993

Contribution totale des parents ou du répondant ($)	Nombre de boursiers	Pourcentage (%)
0	18 275	55,8
1 à 1 000	3 950	12,0
1 001 à 2 000	4 981	15,2
2 001 à 3 000	3 327	10,2
3 001 à 4 000	1 558	4,8
4 001 à 5 000	418	1,3
5 001 à 6 000	98	0,3
6 001 à 7 000	52	0,2
7 001 et plus	77	0,2
Total	32 736	100,0

Contribution moyenne = 818 $

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES BOURSIERS AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT SELON LA CONTRIBUTION TOTALE DE LEURS PARENTS OU DE LEUR RÉPONDANT

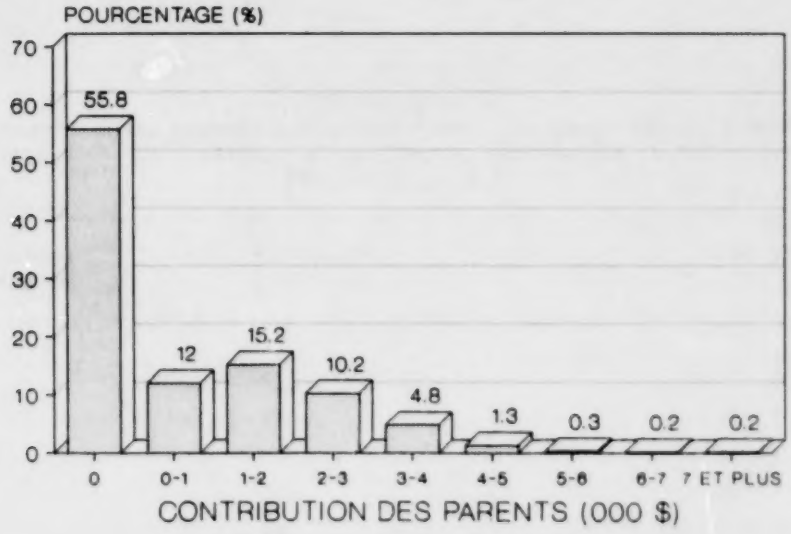

Note : La dernière classe (7 et plus) concerne les boursiers dont la contribution des parents ou du répondant est supérieure à 7000 $.

En ce qui concerne la contribution sur les actifs nets, le tableau 20 indique que 4774 boursiers avec contribution des parents ou du répondant, soit 14,6 % des cas, ont des actifs nets d'au moins 90 000 $ et ainsi à apporter une contribution moyenne de 600 $.

Tableau 20
Nombre de boursiers avec contribution des parents ou du répondant et contribution moyenne des parents ou du répondant sur leur actif net
Année 1992-1993

Actif net des parents ($)	*Nombre de boursiers*	*Contribution moyenne ($)*
90 001 à 100 000	817	71
100 001 à 150 000	2 005	399
150 001 à 200 000	847	834
200 001 à 250 000	479	894
250 001 à 300 000	288	880
Plus de 300 000	338	1 823
Total	4 774	600

Contribution du conjoint

La contribution que le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études du candidat sans contribution des parents ou du répondant est évaluée en tenant compte d'une exemption admise pour ses frais de subsistance applicable sur ses ressources nettes après impôt. Si ses ressources financières ne lui permettent pas de combler ses besoins, aucune contribution ne lui est demandée.

Le tableau 21 montre que de l'ensemble des conjoints des 16 339 bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant et avec conjoint, 70,8 % n'ont pas à contribuer aux études de leur partenaire (44,6 % étant aussi aux études à temps plein). La contribution moyenne exigée d'eux se situe ainsi dans l'ensemble à 929 $. Ces données sont illustrées au graphique 6.

Tableau 21
Répartition des bénéficiaires selon la contribution du conjoint
Année 1992-1993

Contribution du conjoint ($)	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
0	11 562	70,8
1 à 1 000	772	4,7
1 001 à 2 000	1 292	7,9
2 001 à 3 000	818	5,0
3 001 à 4 000	574	3,5
4 001 à 5 000	413	2,5
5 001 à 6 000	268	1,6
6 001 à 7 000	205	1,3
7 001 et plus	435	2,7
Total	16 339	100,0

Contribution moyenne = 929 $

GRAPHIQUE 6

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LA CONTRIBUTION DU CONJOINT

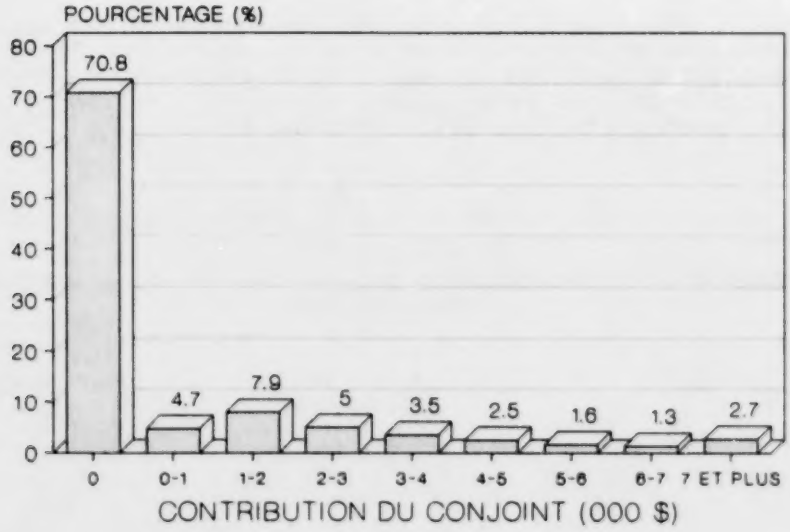

Note : *La dernière classe (7 et plus) concerne les bénéficiaires dont la contribution du conjoint est supérieure à 7000 $.*

E. STATISTIQUES RELATIVES AUX PRÊTS ET À LEUR REMBOURSEMENT

Ce chapitre fournit une description d'ensemble de la situation entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 30 avril 1993, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts de 163 110 étudiants, pour un volume total de prêts négociés de 1042,2 M$ et un emprunt moyen par étudiant de 6390 $[1]. De fait, pendant l'année financière 1992-1993, soit du 1er avril 1992 au 31 mars 1993, le gouvernement a payé un montant total de 92,5 M$ en intérêts sur les prêts. À la même date, 192 225 ex-étudiants devaient effectuer le remboursement de leur emprunt, pour un montant total de 729,3 M$ et une somme résiduelle moyenne à remettre de 3794 $. On évaluait alors à 1,772 milliard de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement auprès des institutions financières.

Il est à noter également qu'en 1992-1993 des rachats de créances pour un montant de 34,2 M$ ont dû être effectués en raison du défaut de paiement de 5092 ex-étudiants et qu'une somme de 8,4 M$ a été versée pour aider 12 237 ex-étudiants dans le cadre du programme de remboursement différé. Les montants recouvrés des ex-étudiants représentent la somme de 8,7 M$.

Signalons que 40 778 ex-étudiants devaient prendre charge de leur prêt à la fin de leurs études au 1er août 1992, au 1er janvier 1993 ou au 1er avril 1993. Le prêt moyen est de 7339 $. Le tableau 22 indique de quelle façon ces emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les réseaux d'enseignement.

Au collégial, les emprunteurs des programmes subventionnés ont pris charge d'un prêt d'une moyenne de 4685 $. Quant à ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 9465 $, ceux-ci ayant bénéficié de prêts couvrant entre autres leurs frais de scolarité élevés.

Les emprunteurs provenant des universités reconnues aux fins de prêts et de prêts et bourses, eux, ont pris charge d'un prêt d'une moyenne de 8433 $, s'ils poursuivaient des études de premier cycle et plutôt de 10 411 $ au deuxième ou au troisième cycle. Alors que ceux du réseau «Prêts seulement», qui ont fréquenté des établissements collégiaux ou universitaires situés à l'extérieur du Québec, ont pris charge d'un prêt d'une moyenne de 9847 $, ceux-ci ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever jusqu'à 2755 $ par trimestre.

---

[1] Ce volume de prêts se répartit entre les institutions financières selon les données du tableau 42 en annexe.

Tableau 22

Nombre d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt par tranche de prêt et selon le réseau d'enseignement, à la fin des études

Année 1992-1993

TRANCHE DE PRÊT ($)	COLLÉGIAL		UNIVERSITAIRE		PRÊTS SEULEMENT	TOUS LES RÉSEAUX
	Progr. subv.	Progr. non subv.	1er cycle	2e et 3e cycle		
2 599 et moins	5 418	236	1 340	221	95	7 391
2 600 à 4 999	3 655	256	3 281	858	138	8 262
5 000 à 7 999	4 888	634	4 067	1 037	202	10 899
8 000 à 10 000	646	276	1 653	529	86	3 209
Plus de 10 000	876	954	6 189	2 579	339	11 017
Nombre total d'emprunteurs	15 483	2 356	16 530	5 224	860	40 778
Dette moyenne	4 685 $	9 465 $	8 433 $	10 411 $	9 847 $	7 339 $

* Un groupe de 325 emprunteurs n'ont pu être répartis selon les réseaux d'enseignement. Ils ont cumulé un prêt moyen de 6791 $.

F. STATISTIQUES RELATIVES À L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES (1988-1989 À 1992-1993)

Aide accordée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 23 présente les principales données décrivant les résultats de l'attribution de l'aide financière aux étudiants au Programme des prêts et bourses observés depuis cinq ans.

On y constate que le nombre de demandes d'aide s'est accru, surtout ces deux dernières années, soit de 20 359 pour 1991-1992 et de 15 906 pour 1992-1993. De fait, le nombre de bénéficiaires s'est accru de façon marquée depuis deux ans affichant une croissance de 17 456 étudiants pour 1991-1992 et de 15 453 pour 1992-1993, pour des taux respectifs de 15,3 % puis de 11,7 %.

Cette hausse du nombre de bénéficiaires s'est effectuée à un rythme plus rapide que celle associée au nombre d'étudiants inscrits à temps plein au postsecondaire. Les inscriptions ont augmenté de 4,8 % pour 1991-1992 et de 5,5 % pour 1992-1993. Ainsi, le Programme d'aide a rejoint une plus grande part des étudiants inscrits à temps plein, le taux de participation des étudiants au Programme ayant passé de 35,6 % à 41,2 % depuis 1990-1991.

Le nombre d'étudiants qui ont eu accès à une bourse s'est également accru à un rythme plus grand que celui du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au postsecondaire. Cette clientèle des boursiers a augmenté de 5953 étudiants pour 1991-1992 et de 7965 autres pour 1992-1993, soit des taux de croissance respectifs de 9,6 % et de 11,7 %. Le Programme a ainsi permis à une plus grande part des étudiants inscrits à temps plein d'obtenir une aide gratuite. Cette constatation est directement reliée au fait que le taux de chômage chez les étudiants à temps plein dans le groupe des 15-24 ans a varié de 16,6 % à 22,4 % entre juin 1990 et juin 1992.

Tout compte fait, les étudiants ont bénéficié d'une aide totale accrue de 209,8 M$ depuis deux ans. L'aide additionnelle en prêt se chiffre à 144,4 M$ et celle en bourse à 65,4 M$. On observe notamment que les taux de croissance du prêt moyen des bénéficiaires et de la bourse moyenne des boursiers ont été portés à des niveaux respectifs de 30,8 % et de 33,2 % qui sont plus élevés que l'augmentation du coût de la vie se chiffrant à 15,5 %.

Quant à la nature de l'aide obtenue par les étudiants, il est à souligner que les bénéficiaires son majoritairement boursiers depuis 1990-1991, soit 51,8 %, en particulier pour 1992-1993, après avoir compté pour 47,5 % des bénéficiaires en 1989-1990. L'aide moyenne des boursiers s'est toujours composée depuis 1988-1989, d'une part plus importante en bourse, soit notamment 53,5 % pour 1992-1993. De plus, on constate qu'elle a progressé à un rythme nettement supérieur à celui du coût de la vie avec une croissance de 33,2 % contre 15,5 %. Le graphique 7 en témoigne.

Tableau 23
Nombre de bénéficiaires et aide totale accordée depuis 1988-1989

	1988-1989	*1989-1990*	*1990-1991*	*1991-1992*	*1992-1993*
Nombre d'étudiants inscrits au trimestre d'automne à temps plein au postsecondaire au Québec (collèges subventionnés et universités)	272 957	273 060	281 106	294 500	310 783
Nombre total de demandes	124 906	122 122	130 525	150 884	166 790
Aide totale	395,9 M$	384,2 M$	478,0 M$	571,4 M$	687,8 M$
. Volume de prêts	242,8 M$	242,4 M$	278,5 M$	346,6 M$	422,9 M$
. Volume de bourses	153,1 M$	141,8 M$	199,5 M$	224,8 M$	264,9 M$
Bénéficiaires d'un prêt					
. Nombre	110 493	107 079	114 133	131 589	147 042
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
. Nombre	52 652	56 233	51 814	63 752	71 287
. Prêt moyen	2 163 $	2 179 $	2 320 $	2 484 $	2 700 $
Boursiers					
. Nombre	57 841	50 846	62 319	68 272	76 237
. Prêt moyen	2 230 $	2 358 $	2 540 $	2 757 $	3 022 $
. Bourse moyenne	2 647 $	2 789 $	3 201 $	3 293 $	3 474 $
. Aide totale moyenne	4 877 $	5 147 $	5 741 $	6 050 $	6 496 $

GRAPHIQUE 7

CROISSANCE RELATIVE DE L'AIDE MOYENNE ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS

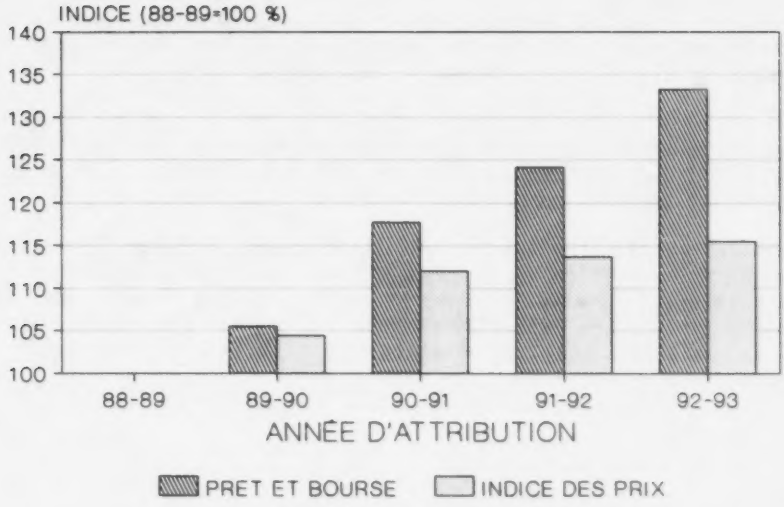

Taux de participation des étudiants au Programme

L'examen des données relatives au taux de participation des étudiants au Programme des prêts et bourses révèle qu'une plus grande part des étudiants inscrits à temps plein ont eu accès à une aide, surtout depuis deux ans, ce taux ayant varié de 35,6 % à 41,2 % entre 1990-1991 et 1992-1993 (Tableau 24).

Cette augmentation marquée depuis deux ans est observée dans les collèges publics (32,0 % à 36,2 %), les collèges privés (24,0 % à 29,3 %), ainsi que dans les universités au premier cycle (41,8 %) à 49,0 %).

Mais dans le cas des étudiants universitaires des deuxième et troisième cycles, le taux de participation au Programme s'est accru plus rapidement et surtout depuis trois ans. En effet, il est passé de 37,1 % à 54,3 % pour les étudiants de deuxième cycle entre 1989-1990 et 1992-1993, alors que pour ceux du troisième cycle, on constate une augmentation de 17,9 % à 28,9 % pour la période correspondante.

Tableau 24
Évolution du taux de participation des étudiants au Programme des prêts et bourses

	1988-1989	*1989-1990*	*1990-1991*	*1991-1992*	*1992-1993*
Collégial public					
Inscriptions à temps plein	134 442	132 227	137 620	145 684	155 360
Nombre de bénéficiaires	45 228	42 299	44 017	50 314	56 287
Taux de participation	33,6 %	32,0 %	32,0 %	34,5 %	36,2 %
Collégial privé					
Inscriptions à temps plein	19 651	18 961	18 729	19 580	21 325
Nombre de bénéficiaires	5 108	4 997	4 490	5 127	6 250
Taux de participation	26,0 %	26,4 %	24,0 %	26,2 %	29,3 %
Universitaire Premier cycle					
Inscriptions à temps plein	100 278	102 644	105 595	109 211	112 956
Nombre de bénéficiaires	43 120	42 380	44 116	50 279	55 395
Taux de participation	43,0 %	41,3 %	41,8 %	46,0 %	49,0 %
Universitaire Deuxième cycle					
Inscriptions à temps plein	13 955	14 362	14 161	14 692	15 460
Nombre de bénéficiaires	5 133	5 323	6 195	7 395	8 398
Taux de participation	36,8 %	37,1 %	43,7 %	50,3 %	54,3 %
Universitaire Troisième cycle					
Inscriptions à temps plein	4 631	4 866	5 001	5 333	5 682
Nombre de bénéficiaires	766	872	1 183	1 399	1 644
Taux de participation	16,5 %	17,9 %	23,7 %	26,2 %	28,9 %
Tous les étudiants					
Inscriptions à temps plein	272 957	273 060	281 106	294 500	310 783
Nombre de bénéficiaires	99 355	95 871	100 001	114 514	127 974
Taux de participation	36,4 %	35,1 %	35,6 %	38,9 %	41,2 %

Profil de la clientèle bénéficiaire

Au tableau 25, il est question de l'évolution de la clientèle bénéficiaire, selon le réseau d'enseignement. Il ressort que l'écart entre la proportion des universitaires et celle des collégiens parmi la clientèle bénéficiaire s'est accru de 3,2 % à 6,2 % depuis 1988-1989. On compte ainsi, en 1992-1993, 50,7 % d'étudiants universitaires et 44,5 % d'étudiants des collèges.

Cette évolution s'explique par le fait que le taux de participation des étudiants au Programme d'aide a augmenté plus rapidement dans le réseau universitaire que dans le réseau collégial depuis cinq ans.

Dans les collèges, ce taux s'est accru de 32,7 % à 35,4 % entre 1988-1989 et 1992-1993, alors que dans les universités, il a varié de 41,2 % à 48,8 % pour la même période. Ceci s'est produit pendant que le nombre d'inscriptions à temps plein s'est accru un peu plus rapidement au collégial (154 093 à 176 685 pour une croissance de 14,7 %) que dans les universités (118 864 à 134 098 pour une croissance de 12,8 %) depuis 1988-1989.

Il est à souligner aussi que le nombre de bénéficiaires des collèges non subventionnés du Québec (écoles professionnelles privées) a presque doublé depuis 1988-1989 affichant une croissance de 91 %, alors que l'ensemble de la clientèle bénéficiaire s'est accru de 34 % depuis cinq ans.

Tableau 25
Évolution de la clientèle bénéficiaire selon le réseau d'enseignement

	1988-1989	*1989-1990*	*1990-1991*	*1991-1992*	*1992-1993*
Réseau collégial - programmes subventionnés					
Nombre	51 149	48 335	50 712	58 034	65 638
Pourcentage	46,3 %	45,1 %	44,4 %	44,0 %	44,5 %
Réseau universitaire					
Nombre	54 734	54 481	58 711	67 675	74 784
Pourcentage	49,5 %	50,9 %	51,5 %	51,2 %	50,7 %
Réseau collégial - programmes non subventionnés					
Nombre	2 590	2 532	3 009	4 366	4 954
Pourcentage	2,4 %	2,4 %	2,6 %	3,3 %	3,3 %
Réseau prêts seulement					
Nombre	2 020	1 731	1 701	1 949	2 148
Pourcentage	1,8 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Total de bénéficiaires	110 493	107 079	114 133	132 024	147 524

Le tableau 26 décrit les changements qui se sont produits dans la composition de la clientèle bénéficiaire en ce qui concerne le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement. Les données indiquent une légère modification de la composition de la clientèle depuis cinq ans. D'une part, on constate une baisse (de 58,4 % à 56,3 %) de la proportion des étudiants avec contribution des parents ou du répondant. Parmi ces derniers, on dénote une augmentation du pourcentage de candidats résidants et une baisse pour les candidats non résidants. Cette tendance est contraire à celle observée chez les candidats sans contribution des parents ou du répondant, le pourcentage de candidats résidants ayant diminué pendant que celui des candidats non résidants s'est accru depuis ces cinq dernières années. On observe également que le pourcentage des étudiants non résidants a été marqué d'une légère baisse, ayant passé notamment de 74,1 % à 72,2 % entre 1990-1991 et 1992-1993.

Tableau 26
Évolution de la clientèle bénéficiaire,
selon le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement

	1988-1989	*1989-1990*	*1990-1991*	*1991-1992*	*1992-1993*
Résidants avec contribution des parents ou du répondant					
Nombre	26 119	24 622	25 752	31 556	36 501
Pourcentage	23,6 %	23,0 %	22,5 %	23,9 %	24,8 %
Non-résidants avec contribution des parents ou du répondant					
Nombre	38 505	37 267	39 687	42 752	46 443
Pourcentage	34,8 %	34,8 %	34,8 %	32,4 %	31,5 %
Résidants sans contribution des parents ou du répondant					
Nombre	4 225	4 177	3 863	4 443	4 477
Pourcentage	3,8 %	3,9 %	3,4 %	3,3 %	3,0 %
Non-résidants sans contribution des parents ou du répondant					
Nombre	41 644	41 013	44 831	53 273	60 103
Pourcentage	37,8 %	38,3 %	39,3 %	40,4 %	40,7 %
Nombre total	110 493	107 079	114 133	132 024	147 524
Rapport non-rés./résidants	2,64	2,72	2,85	2,67	2,60
Rapport sans/avec contribution des parents ou du répondant	0,71	0,73	0,74	0,78	0,78

Le tableau 27 illustre l'évolution de la composition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon la raison de leur statut.

Les données indiquent une augmentation de la présence des bénéficiaires ayant la charge d'enfants (étudiants mariés avec enfants, étudiants vivant maritalement avec enfants ou chefs de famille monoparentale). Ceux-ci comptent pour 23,2 % des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant en 1992-1993, comparativement à 17,2 % en 1988-1989. D'autre part, on constate une réduction (35,7 % à 28,9 %) de la proportion associée aux bénéficiaires ayant déjà été sur le marché du travail ou ayant subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans.

Tableau 27
Évolution de la clientèle des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon la raison de leur statut

	1988-1989	*1989-1990*	*1990-1991*	*1991-1992*	*1992-1993*
Est marié sans enfants à charge					
Nombre	5 195	4 870	5 229	6 544	7 313
Pourcentage	11,3 %	10,8 %	10,7 %	11,3 %	11,3 %
Est marié avec enfants à charge					
Nombre	3 445	3 538	3 862	5 259	6 579
Pourcentage	7,5 %	7,8 %	7,9 %	9,1 %	10,2 %
A déjà été marié sans enfants à charge					
Nombre	2 871	2 802	2 843	3 228	3 767
Pourcentage	6,3 %	6,2 %	5,8 %	5,6 %	5,8 %
Vit maritalement avec enfants à charge					
Nombre	990	1 130	1 478	1 891	2 447
Pourcentage	2,2 %	2,5 %	3,0 %	3,3 %	3,8 %
Est chef de famille monoparentale					
Nombre	3 453	3 464	3 974	5 066	5 969
Pourcentage	7,5 %	7,7 %	8,2 %	8,8 %	9,2 %
A obtenu au moins 90 unités					
Nombre	13 066	13 308	14 572	16 784	18 336
Pourcentage	28,5 %	29,4 %	30,0 %	29,1 %	28,4 %
A déjà été sur le marché du travail ou a subvenu à ses besoins pendant au moins deux ans					
Nombre	16 369	15 606	15 545	17 272	18 617
Pourcentage	35,7 %	34,5 %	31,9 %	29,9 %	28,9 %
Autre raison					
Nombre	480	472	1 191	1 672	1 552
Pourcentage	1,0 %	1,0 %	2,5 %	2,9 %	2,4 %
Nombre total	45 869	45 190	48 694	57 716	64 580

Données relatives aux prêts et à leur remboursement

L'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement depuis ces cinq dernières années est illustrée dans le tableau 28 où les données sont regroupées par bloc.

Tableau 28
Données relatives aux prêts et à leur remboursement

	1988-89	*1989-90*	*1990-91*	*1991-92*	*1992-93*
Montants des prêts garantis par le gouvernement					
Prêts sur lesquels le gouv. paie les intérêts (M$)	666,4	691,3	736,7	886,6	1 042,2
Prêts sur lesquels les ex-étudiants paient les intérêts (M$)	484,2	592,4	627,0	661,3	729,3
Montant total des prêts garantis (M$)	1 150,6	1 283,7	1 363,7	1 547,9	1 771,5
Coût en intérêts sur les prêts encourus par le gouvernement (M$)	71,9	76,4	83,8	93,2	92,5
Montants relatifs aux prêts échus depuis 1966					
Prêts remboursés ou en voie de remboursement par les emprunteurs (M$)	1 268,3	1 465,0	1 676,1	1 841,9	2 078,9
Prêts remboursés par le gouvernement (capital seulement, M$)	63,0	82,3	101,9	133,1	163,1
Montant total des prêts échus (M$)	1 331,3	1 547,3	1 778,0	1 975,0	2 242,0
Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	4,7	5,3	5,7	6,7	7,3

Tableau 28 (suite)
Données relatives aux prêts et à leur remboursement

	1988-89	*1989-90*	*1990-91*	*1991-92*	*1992-93*
Clientèle bénéficiaire d'un prêt et clientèle qui prend charge du prêt					
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	110 493	107 079	114 133	131 589	147 042
Volume des prêts émis de l'année (M$)	242,8	242,4	278,5	346,6	422,9
Nombre d'étudiants qui ont pris charge de leur prêt	43 728	41 626	39 434	33 907	40 778
Volume des prêts pris en charge par les étudiants (M$)	225,1	231,4	248,6	234,3	299,3

A la lumière de ces données, on constate que le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a augmenté régulièrement, puisqu'à chaque année le montant des prêts émis a été supérieur au montant des prêts pris en charge par les ex-étudiants. Cette croissance a été plus forte à compter de 1991-1992 reflétant la hausse marquée du nombre de bénéficiaires au Programme des prêts et bourses ces deux dernières années et la baisse continue du nombre d'ex-étudiants qui ont pris charge de leurs prêts que l'on a observée jusqu'en 1991-1992.

De fait, le coût en intérêts sur les prêts encouru par le gouvernement s'est lui accru, de plus en plus, jusqu'en 1991-1992, pour ensuite diminuer très légèrement suite à une baisse de 15 % du taux d'intérêt en 1992-1993.

D'autre part, on dénote que le montant des prêts sur lesquels les ex-étudiants paient les intérêts a connu une croissance dont le rythme a diminué jusqu'en 1991-1992. Ceci étant attribuable principalement à la baisse continue du nombre d'ex-étudiants ayant pris charge de leurs prêts, jusqu'à ce moment. On remarque cependant une hausse de ce nombre d'ex-étudiants qui ont pris charge de leurs prêts pour 1992-1993, celle-ci étant associée aux hausses du nombre d'étudiants étant demeurés aux études depuis 1988-1989 (plutôt que de prendre charge de ses prêts), ainsi qu'aux hausses observées en 1990-1991 et 1991-1992 du nombre de bénéficiaires au Programme des prêts et bourses.

La diminution du rythme de croissance du montant des prêts sur lesquels les ex-étudiants paient les intérêts est liée aussi à la croissance des montants de prêts remboursés aux institutions financières en raison du défaut de paiement d'ex-étudiants. A ce sujet, on observe que 7,3 % de l'ensemble des prêts devant être pris en charge par les ex-étudiants depuis 1966 ont été remboursés par le gouvernement jusqu'en 1992-1993, alors que ce pourcentage se chiffrait à 4,7 % en 1988-1989.

Le tableau 29 décrit les principales données associées aux remboursements effectués aux institutions financières ainsi qu'au recouvrement des créances auprès des ex-étudiants.

Tableau 29
Remboursements effectués aux institutions financières et recouvrement des créances auprès des ex-étudiants

	1988-89	*1989-90*	*1990-91*	*1991-92*	*1992-93*
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	8 452	8 698	9 436	10 712	9 317
Nombre de réclamations payées	3 568	4 778	4 223	6 054	5 092
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M$)	15,7	23,6	22,2	35,4	34,2
Moyenne du montant remboursé	4 400	4 939	5 257	5 847	6 716
Créances recouvrées des ex-étudiants (M$)	4,2	5,4	5,8	7,6	8,7

Ces données indiquent que le nombre d'ex-étudiants pour lesquels le gouvernement a remboursé leurs prêts et intérêts, ainsi que la moyenne du montant remboursé, ont augmenté de façon significative, de sorte que le montant total remboursé aux institutions financières, en raison de défaut de paiement, a plus que doublé depuis 1988-1989.

On dénombre, notamment, qu'au 30 avril 1993, 13 790 ex-étudiants avaient une dette envers le gouvernement pour des prêts remboursés, soit 7,2 % des 192 225 ex-étudiants qui devaient rembourser leurs prêts aux institutions financières.

Quant au recouvrement, les données révèlent que l'écart entre les montants remboursés et les montants recouvrés à chaque année a plus que doublé, ayant passé de 11,5 M$ à 25,5 M$ entre 1988-1989 et 1992-1993.

Enfin, dans le but de compléter une bonne vue d'ensemble de la clientèle des ex-étudiants qui présentent des difficultés de remboursement de leur prêt, le tableau 30 livre les données au sujet de ceux qui ont bénéficié du programme de remboursement différé. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement effectue les versements mensuels pour une période maximale de dix-huit mois pour les ex-étudiants qui n'ont pas de ressources financières suffisantes pour effectuer le remboursement de leur prêt. On constate notamment que le nombre de bénéficiaires de ce programme a plus que triplé depuis 1988-1989.

Tableau 30
Nombre de bénéficiaires et aide allouée au programme de remboursement différé

	1988-89	*1989-90*	*1990-91*	*1991-92*	*1992-93*
Nombre de bénéficiaires	3 946	3 541	5 373	8 329	12 237
Aide allouée (M$)	1,7	1,6	2,8	6,4	8,4

Deuxième partie

LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

En plus du Programme des prêts et bourses, d'autres programmes sont administrés par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants.

Les programmes qui offrent une aide sous forme de prêt sont: le programme de remboursement différé et le programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur. Quant à ceux qui donnent une aide sous forme de bourse, ils comprennent le programme de bourse pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, le programme pour moniteurs de langue seconde, le programme d'études en langue seconde, le programme d'études de langue seconde (cours d'été), le programme de remise de dette et le programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes.

Au total, 24 34C personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide, pour une somme totale de 39,2 M$. De ce nombre, 18 203 ont obtenu une aide sous forme de prêt, pour une somme de 24,7 M$, et 6137, une aide sous forme de bourse, pour une somme de 14,5 M$. Ainsi, l'aide financière totale attribuée se divise comme suit: 63 % sous forme de prêt et 37 % sous forme de bourse.

Programme de remboursement différé

Ce programme s'adresse aux étudiants qui, au moment où ils doivent commencer le remboursement de leur prêt, sont incapables d'effectuer les versements mensuels prévus parce que leurs ressources financières sont insuffisantes.

L'aide allouée à l'étudiant se traduit par une prise en charge, par le gouvernement, des versements qu'il devait effectuer, en vertu de l'entente de remboursement conclue avec son établissement financier. À compter du moment où il a remboursé intégralement l'établissement financier, le bénéficiaire doit rembourser au gouvernement toutes les sommes que ce dernier a versées pour lui, selon les mêmes modalités que celles prévues à l'entente de remboursement.

Il est à souligner que le nombre d'étudiants qui ont eu recours au programme de remboursement différé a plus que doublé depuis 1990-1991. Ce nombre est passé de 5373 à 8329 en 1991-1992, puis à 12 237 en 1992-1993.

Programme de remboursement différé
1992-1993

Nombre de bénéficiaires	12 237
Valeur de l'aide accordée	8,4 M$
Aide moyenne	689 $

Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur

Ce programme permet aux étudiants admissibles de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Pendant la durée de ses études, l'étudiant paie trimestriellement à son établissement financier les intérêts du prêt. À la fin de sa période d'exemption, il doit négocier une entente de remboursement et continuer de rembourser mensuellement les intérêts, en plus du capital.

Le montant des intérêts payés sur ce prêt par l'étudiant bénéficiaire du Programme des prêts et bourses sera pris en considération dans le calcul des dépenses admises. Cela pourra donner droit à une aide additionnelle sous forme de prêt ou de bourse.

La clientèle cible de ce programme est constituée des catégories d'étudiants suivantes:

- les étudiants universitaires à temps plein qui ont accumulé douze unités;
- les collégiens qui étudient à temps plein et qui ont terminé quatre cours ou cent quatre-vingts périodes en techniques informatiques.

Il est à remarquer que la clientèle bénéficiaire de ce programme a augmenté de près de 60 % depuis 1990-1991. Ce nombre est passé de 3794 à 5144 en 1991-1992, puis à 5966 en 1992-1993.

Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur
1992-1993

Nombre de bénéficiaires	5 966
Valeur de l'aide accordée	16,3 M$
Aide moyenne	2 726 $

Programme de remise de dette et mesure spéciale pour les athlètes

Le programme de remise de dette vise à rembourser à l'étudiant ayant terminé ses études de maîtrise ou de doctorat à l'intérieur des délais prescrits 25 % de la dette qu'il a contractée durant l'un ou l'autre de ces cycles en vertu du Programme des prêts et bourses du Québec.

La remise de dette n'est applicable que pour l'obtention d'un seul grade de maîtrise et d'un seul grade de doctorat. Le montant de remise est utilisé pour diminuer les créances de l'étudiant relatives au programme des prêts et bourses auprès de l'établissement financier créancier.

Programme de remise de dette
1992-1993

	Maîtrise	*Doctorat*	*Total*
Nombre de bénéficiaires	934	241	1 175
Valeur de l'aide accordée	1,5 M$	0,5 M$	2,0 M$
Aide moyenne	1 614 $	2 082 $	1 710 $

Signalons également que quatre étudiants athlètes ont pu bénéficier de la prise en charge par le gouvernement des intérêts sur leur dette d'études pour la période pendant laquelle ils ont dû délaisser temporairement leurs études afin de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

Programme de bourse pour élèves ou étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure

L'étudiant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure peut, comme tout étudiant, avoir accès au Programme des prêts et bourses, s'il ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour faire ses études collégiales et universitaires. Le Programme des prêts et bourses comporte certaines dispositions particulières concernant ces étudiants, dont les principales sont: la contribution minimale exigée de l'étudiant est égale à zéro et la totalité de l'aide financière est versée sous forme de bourse.

Indépendamment du Programme des prêts et bourses et quelle que soit la situation financière de l'étudiant, une allocation visant à couvrir certains besoins particuliers en matériel adapté, en services spécialisés et en transport adapté peut lui être attribuée pour lui permettre de faire ses études. Cette allocation peut être versée tout au long des études, du primaire à l'université.

Programme de bourse pour élèves ou étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure
1992-1993

	*Besoins réguliers**	*Besoins spéciaux*
Nombre de bénéficiaires	482	346
Valeur de l'aide accordée	2,7 M$	1,2 M$
Aide moyenne	5 515 $	3 592 $

* Ces résultats sont déjà inclus dans les résultats relatifs aux bourses attribuées au Programme des prêts et bourses (première partie du rapport).

Programmes de bourse de langue seconde

- ***Programme pour moniteurs de langue seconde (à temps partiel ou à temps plein)***

Administré par le ministère de l'Éducation et de la Science en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et financé par le Secrétariat d'État, ce programme permet à une personne d'aider des élèves ou des étudiants dans l'apprentissage pratique de la langue seconde.

Pour être admissible, le candidat doit avoir terminé au Québec, à la fin de l'année scolaire, des études collégiales ou être aux études universitaires. Le moniteur de langue seconde à temps partiel travaille huit heures par semaine dans un milieu urbain tout en poursuivant des études postsecondaires à temps plein. Le moniteur à temps plein travaille vingt-cinq heures par semaine dans un milieu rural ou semi-urbain. Le moniteur à temps partiel ou à temps plein quitte généralement sa province d'origine pour exercer ses fonctions.

Programme pour moniteurs de langue seconde
1992-1993

Nombre de bénéficiaires	341
Valeur de l'aide accordée	2,3 M$
Aide moyenne	6 806 $

- ***Bourse d'études en langue seconde***

Financé par le Secrétariat d'État conformément aux ententes fédérales-provinciales sur les langues officielles dans l'enseignement et administré par le ministère de l'Éducation et de la Science, ce programme a pour but d'aider les étudiants francophones et anglophones des réseaux collégial et universitaire (1er cycle) à apprendre la langue seconde dans un milieu où cette langue est prépondérante.

Pour bénéficier de cette bourse, le candidat doit notamment être inscrit, à la rentrée scolaire, à un programme d'études collégiales ou universitaires (1er cycle) comportant 75 pour 100 ou plus de cours donnés dans la langue seconde et ce, pour deux trimestres consécutifs au cours de la même année scolaire. Par ailleurs, un étudiant inscrit à des études postsecondaires dans un établissement d'enseignement québécois qui participe à un programme officiel d'échange avec un autre établissement canadien pour un seul trimestre d'études pourra bénéficier d'une demi-bourse, dans la mesure où les autres conditions d'admissibilité sont respectées.

Programme de bourse d'études en langue seconde
1992-1993

Nombre de bénéficiaires	855
Valeur de l'aide accordée	1,2 M$
Aide moyenne	1 423 $

- ***Bourse d'études de langue seconde (cours d'été)***

Administré par le ministère de l'Éducation et de la Science en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et financé par le Secrétariat d'État, ce programme permet à un certain nombre d'élèves ou d'étudiants d'étudier l'une des langues officielles du Canada à titre de langue seconde et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante.

Les bourses sont attribuées annuellement par un tirage au sort. Le nombre de bourses allouées par région administrative est proportionnel à la population de chacune de ces régions.

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit soit être inscrit à des études à temps plein en 5^{e} secondaire aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours et, à la date de la tenue du stage, avoir terminé la 5^{e} année du secondaire, soit être inscrit à des études à temps plein au collège ou à l'université, pendant l'année scolaire en cours (trimestres d'automne et d'hiver).

Programme de bourse d'études de langue seconde - cours d'été 1992-1993

Nombre de bénéficiaires	2 963
Valeur de l'aide accordée	5,0 M$
Aide moyenne	1 700 $

Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes

Ce programme permet d'accorder une aide financière à l'étudiant élu permanent d'une association étudiante nationale et dont la majeure partie ou la totalité du temps est consacrée aux activités de cette association ou d'une autre qui lui est affiliée.

Pour être admissible, le candidat doit notamment être élu représentant d'une association étudiante nationale reconnue par le Ministère.

Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes
1992-1993

Nombre de bénéficiaires	16
Valeur de l'aide accordée	0,1 M$
Aide moyenne	6 351 $

ANNEXES

SCHÉMA 1

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UN PRÊT
ANNÉE 1992-1993

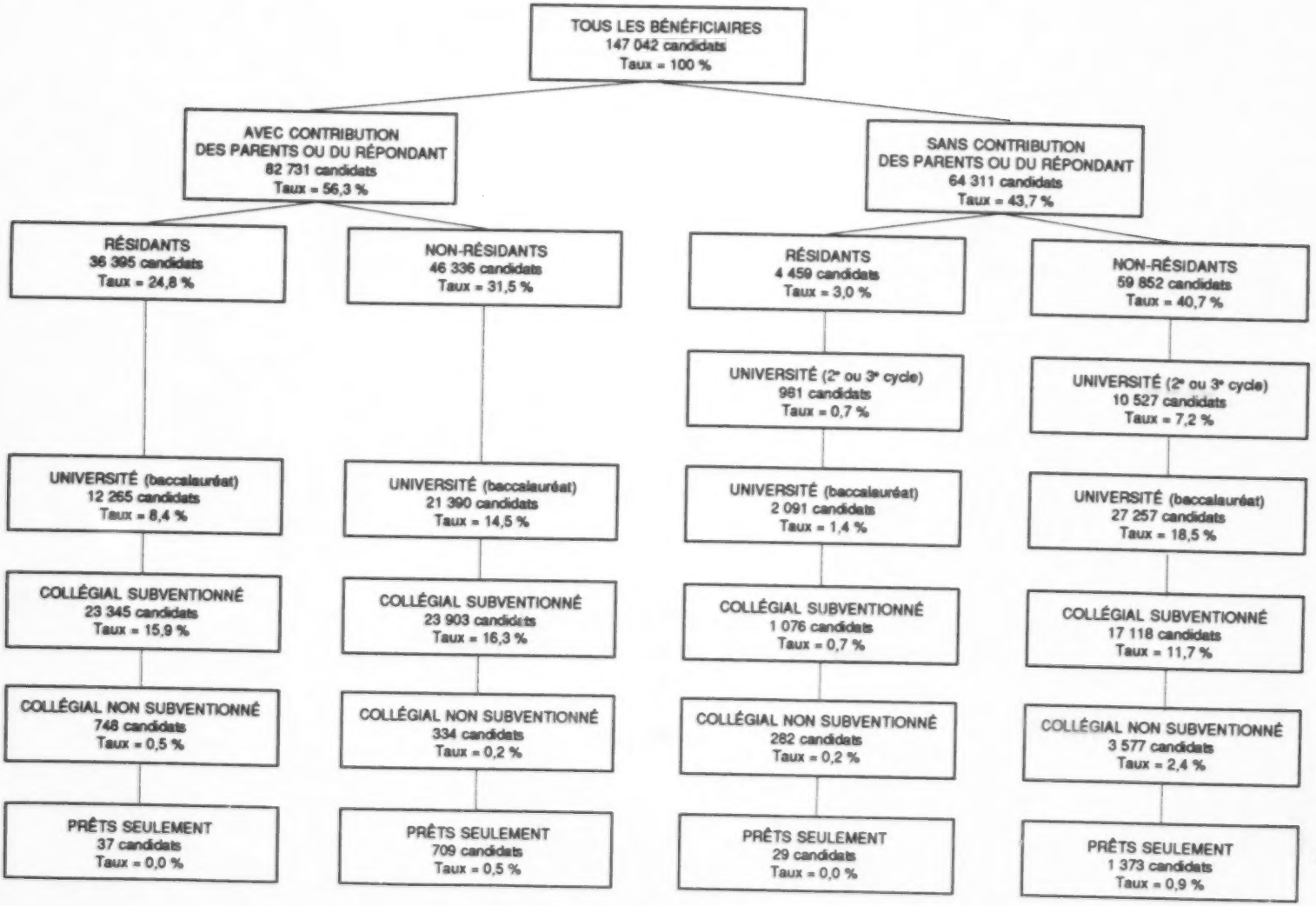

SCHÉMA 2

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UN PRÊT
ANNÉE 1992-1993

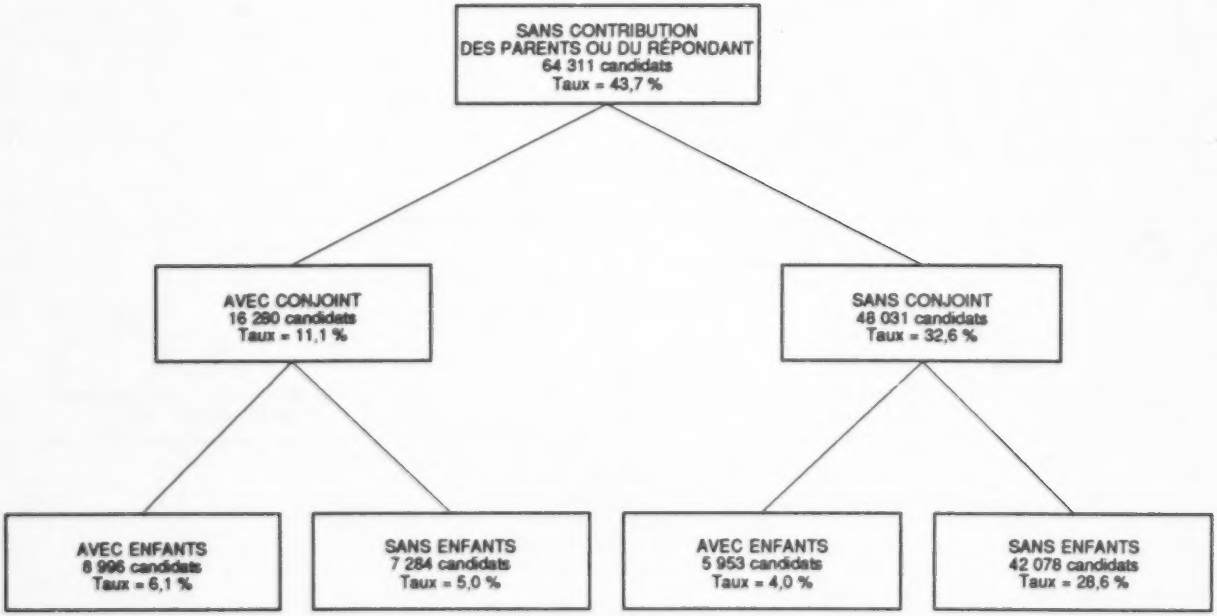

SCHÉMA 3

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE
ANNÉE 1992-1993

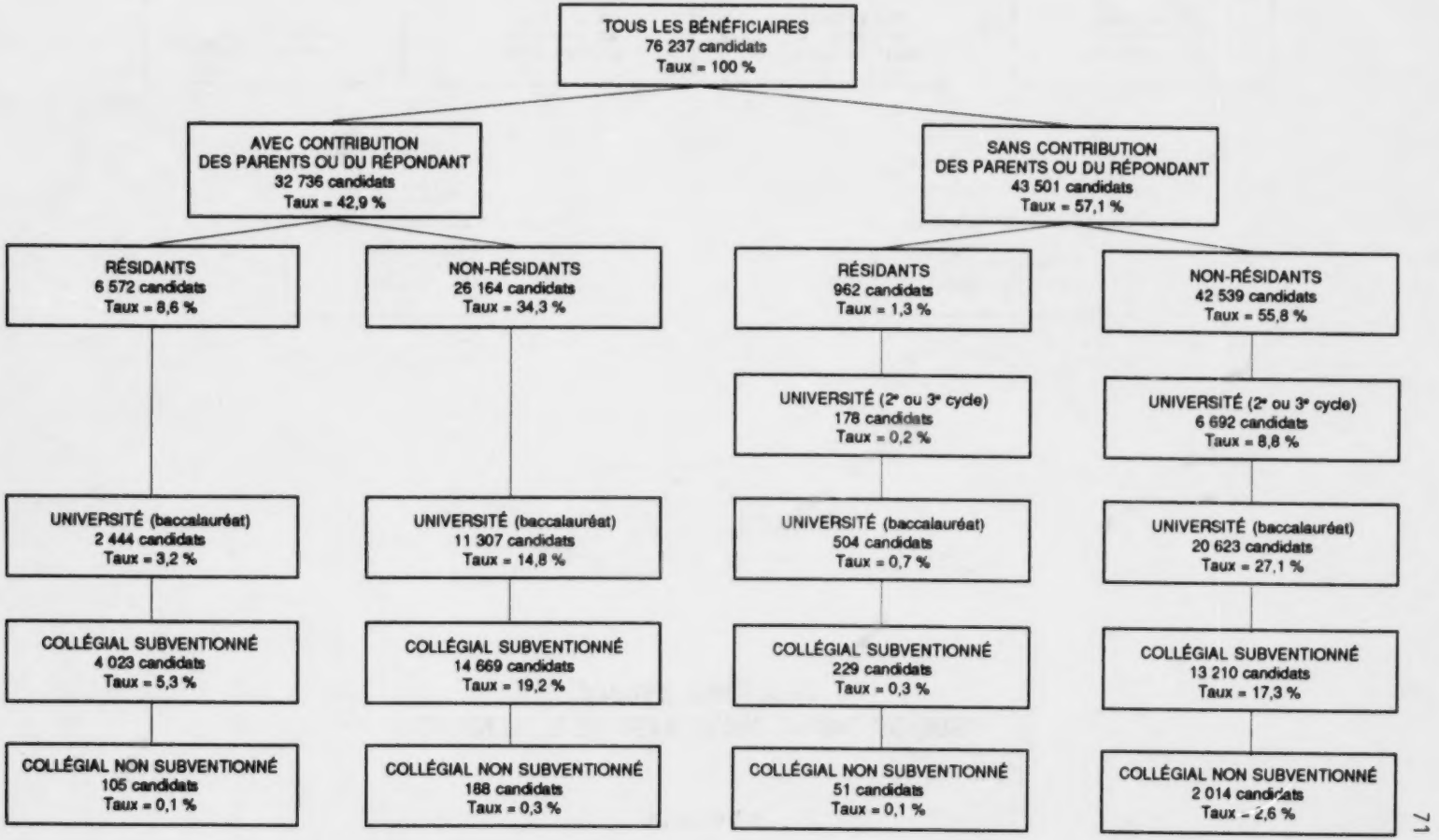

SCHÉMA 4

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE
ANNÉE 1992-1993

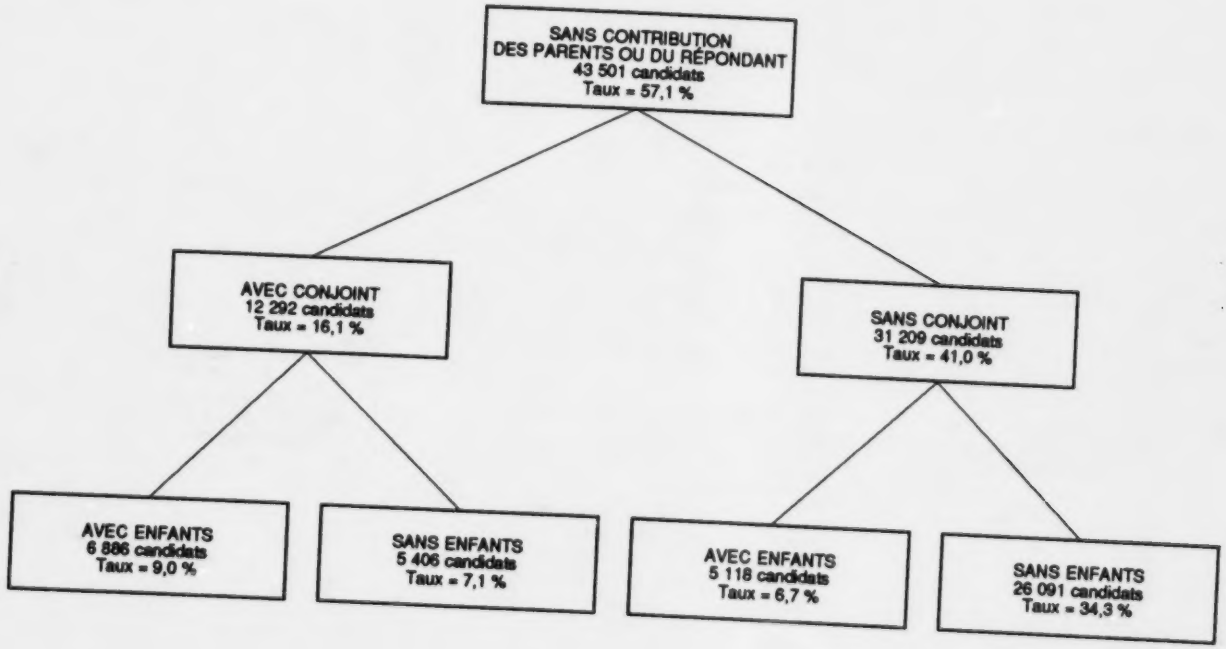

Tableau 31

Nombre et lieu d'études des bénéficiaires fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec

Année 1992-1993

A. Établissements reconnus aux fins de prêts et de bourses

Au Canada	*Nombre*	*Hors Canada*	*Nombre*
Alberta	28	Angleterre	32
Colombie Britannique	5	Autriche	2
Île-du-Prince-Édouard	20	Belgique	4
Manitoba	22	États-Unis	172
Nouveau-Brunswick	384	France	30
Nouvelle-Écosse	139	Hollande	3
Ontario	2 530	Italie	3
Saskatchewan	1	Mexique	1
		République Dom.	1
		Royaume-Uni	1
		Suisse	3
	3 129		252

B. Établissements reconnus aux fins de prêts seulement

Au Canada	*Nombre*	*Hors Canada*	*Nombre*
Alberta	66	Allemagne	8
Colombie Britannique	188	Angleterre	71
Île-du-Prince-Édouard	2	Australie	7
Manitoba	21	Belgique	15
Nouveau-Brunswick	16	États-Unis	466
Nouvelle-Écosse	1	France	214
Ontario	1 029	Indes	8
Saskatchewan	11	Irlande	3
Terre-Neuve	17	Israël	3
		Italie	4
		Mexique	11
		Pays-Bas	4
		Pologne	4
		République Dom.	19
		Roumanie	3
		Suisse	18
		Autres pays	11
	1 351		869

Tableau 32

Nombre de boursiers par réseau d'enseignement, selon le montant de la bourse

Année 1992-1993

	Collégial Programmes subvent. Nombre	*Collégial Programmes non subv.* Nombre	*Universitaire* Nombre	*Tous les réseaux* Nombre	*Tous les réseaux* (%)
2 000 et moins	11 872	1 019	11 703	24 594	32,2
2 001 à 4 000	12 091	647	13 642	26 380	34,6
4 001 à 6 000	4 972	347	9 374	14 693	19,3
6 001 à 8 000	1 435	216	3 443	5 094	6,7
8 001 à 10 000	958	85	2 161	3 204	4,2
10 001 et plus	803	44	1 425	2 272	3,0
Total	32 131	2 358	41 748	76 237	100,0

Tableau 33

Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon le montant total d'aide accordé

Année 1992-1993

Montant total d'aide accordé ($)	*Collégial Programmes subvent. Nombre*	*Collégial Programmes non subv. Nombre*	*Universitaire Nombre*	*Prêts seulement Nombre*	*Tous les réseaux Nombre*	*Tous les réseaux (%)*
2 000 et moins	11 576	13	2 902	68	14 559	9,9
2 001 à 4 000	31 457	959	33 467	883	66 766	45,2
4 001 à 6 000	12 332	703	12 159	899	26 093	17,7
6 001 à 8 000	6 648	697	14 112	65	21 522	14,6
8 001 à 10 000	1 543	698	6 136	231	8 608	5,8
10 001 et plus	2 082	1 884	6 008	2	9 976	6,8
Total	65 638	4 954	74 784	2 148	147 524	100,0

Tableau 34

Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon les groupes d'âge

Année 1992-1993

Groupe d'âge	Collégial Programmes subvent. Nombre	Collégial Programmes non subv. Nombre	Universitaire Nombre	Prêts seulement Nombre	Tous les réseaux Nombre
15 à 19 ans	38 485	482	8 731	274	47 972
20 à 24 ans	16 299	1 656	41 112	968	60 035
25 à 29 ans	5 097	1 240	14 434	662	21 433
30 à 34 ans	2 837	763	5 443	157	9 200
35 à 39 ans	1 725	493	2 990	55	5 263
40 ans et plus	1 195	320	2 074	32	3 621
Total	65 638	4 954	74 784	2 148	147 524

Tableau 35

Répartition des bénéficiaires selon le trimestre d'études

Année 1992-1993

Trimestre	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Été	1 759	1,2
Automne	5 936	4,0
Hiver	8 972	6,1
Été et automne	2 438	1,7
Été et hiver	177	0,1
Automne et hiver	116 590	79,0
Été, automne et hiver	11 652	7,9
Total	147 524	100,0

Tableau 36

Répartition des bénéficiaires selon leur revenu

Année 1992-1993

Revenus bruts d'emploi ($)	*PRÊT Nombre de bénéficiaires**	*BOURSE Nombre de bénéficiaires*
0	40 014	29 800
1 à 1 000	8 884	6 091
1 001 à 2 000	14 781	9 363
2 001 à 3 000	14 910	9 010
3 001 à 4 000	11 694	6 791
4 001 à 5 000	8 818	4 878
5 001 à 6 000	6 519	3 410
6 001 à 7 000	4 744	2 424
7 001 à 8 000	3 482	1 674
8 001 et plus	9 889	2 796
Total	123 735	76 237
Revenus moyens	2 885 $	2 119 $

* Qui ont présenté une demande de bourse.

Tableau 37

Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne par réseau d'enseignement, sur les revenus bruts d'emploi

Année 1992-1993

Revenus bruts d'emploi ($)	*Collégial Programmes subvent.* Nombre	*Contrib. moyenne* ($)	*Collégial Programmes non subv.* Nombre	*Contrib. moyenne* ($)	*Universitaire* Nombre	*Contrib. moyenne* ($)
0	21 129	836	1 444	667	17 441	1 101
1 à 1 000	5 071	1 081	114	941	3 699	1 451
1 001 à 2 000	8 085	1 642	202	1 331	6 494	2 002
2 001 à 3 000	6 829	2 228	256	1 753	7 825	2 539
3 001 à 4 000	4 504	2 755	241	2 188	6 949	3 062
4 001 à 5 000	2 916	3 202	254	2 564	5 648	3 487
5 001 à 6 000	2 049	3 691	226	2 749	4 244	3 929
6 001 à 7 000	1 299	4 140	235	3 158	3 210	4 345
7 001 à 8 000	874	4 609	197	3 457	2 411	4 677
8 001 et plus	2 155	6 294	1 453	5 781	6 281	6 147
Total	54 911	1 893	4 622	2 902	64 202	2 787
Revenu moyen		2 054		5 879		3 381

Note : Au total, 123 735 étudiants ont présenté une demande de bourse, soit 85 % des bénéficiaires qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts et bourses. Les revenus d'emploi qu'ils ont obtenus se chiffrent en moyenne à 2885 $ et ils avaient à apporter une contribution moyenne de 2394 $ au financement de leurs études.

Tableau 38

Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne, sur le montant de bourse au mérite et des autres revenus

Année 1992-1993

Autres revenus du candidat ($)	*Contribution sur les ressources autres qu'une bourse au mérite*		*Contribution sur une bourse au mérite*	
	Nombre de bénéficiaires	*Moyenne ($)*	*Nombre de bénéficiaires*	*Moyenne ($)*
1 à 1 000	9 853	368	1 557	93
1 001 à 2 000	1 561	1 476	962	618
2 001 à 3 000	862	2 515	346	1 065
3 001 à 4 000	544	3 526	280	1 569
4 001 à 5 000	296	4 545	164	2 094
5 001 à 6 000	237	5 459	95	2 527
6 001 à 7 000	136	6 510	116	3 096
7 001 à 8 000	108	7 505	165	3 491
8 001 et plus	208	11 754	780	5 790
Total	13 805	1 216	4 465	1 698

Note: L'appellation «autres revenus» désigne les ressources financières autres que les revenus d'emploi et qu'une bourse au mérite.

Tableau 39

Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le revenu net des parents ou du répondant

Année 1992-1993

Revenu net après impôt des parents ou du répondant ($)	*AU PRÊT Nombre de bénéficiaires*	*Contribution moyenne des parents*	*À LA BOURSE Nombre de bénéficiaires*	*Contribution moyenne des parents*
10 000 et moins	11 540	0 $	7 613	36 $
10 001 à 15 000	9 431	44 $	5 710	78 $
15 001 à 20 000	10 253	260 $	5 772	285 $
20 001 à 25 000	12 596	1 194 $	5 664	1 092 $
25 001 à 30 000	13 205	2 319 $	4 227	1 896 $
30 001 à 35 000	10 859	3 529 $	2 098	2 282 $
35 001 et plus	15 060	5 389 $	1 652	3 267 $
Total	82 944	2 028 $	32 736	818 $
Revenu net moyen	24 052 $		17 848 $	

Tableau 40

Répartition des bénéficiaires avec conjoint et contribution moyenne selon le revenu net du conjoint

Année 1992-1993

Revenu net après impôt du conjoint ($)	*AU PRÊT Nombre de bénéficiaires*	*Contribution moyenne du conjoint*	*À LA BOURSE Nombre de bénéficiaires*	*Contribution moyenne du conjoint*
0	3 174	0 $	2 344	0 $
1 à 2 500	1 591	0 $	1 367	0 $
2 501 à 5 000	1 788	0 $	1 502	0 $
5 001 à 7 500	1 504	0 $	1 230	0 $
7 501 à 10 000	1 287	0 $	1 019	0 $
10 001 à 12 500	1 196	0 $	934	0 $
12 501 à 15 000	1 107	150 $	856	153 $
15 001 à 17 500	1 030	1 063 $	742	1 141 $
17 501 à 20 000	980	1 745 $	688	1 838 $
20 001 et plus	2 682	4 554 $	1 610	4 403 $
Total	16 339	929 $	12 292	759 $
Revenu net moyen	10 037 $		9 092 $	

Tableau 41

Nombre de bénéficiaires et volumes d'aide accordés par établissement d'enseignement situé au Québec
Année 1992-1993

A. Les universités ou autres établissements offrant des programmes d'études universitaires

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Collège militaire St-Jean	37	0,095	4	0,010	0,105
École des hautes études commerciales	1 598	5,048	769	2,808	7,856
École de technologie supérieure	1 177	3,505	678	2,896	6,401
École polytechnique	2 166	6,921	1 087	3,335	10,256
ENAP	76	0,285	45	0,180	0,465
Grand Séminaire de Montréal	33	0,112	30	0,118	0,230
INRS	37	0,124	17	0,044	0,168
Institut Armand-Frappier	34	0,131	24	0,084	0,215
Institut de tourisme et d'hôtellerie	2	0,017	1	0,003	0,020
Télé-université	180	0,580	132	0,705	1,285
Université Bishop	382	1,120	255	1,048	2,168
Université Concordia	4 471	13,559	2 598	9,662	23,221
Université McGill	3 866	12,629	2 032	7,012	19,641
Université Laval	16 273	51,284	9 024	34,767	86,051
Université de Montréal	11 634	38,134	6 592	24,767	62,901
Université de Sherbrooke	7 798	24,388	4 454	16,183	40,571
U.Q. (Chicoutimi)	2 123	6,223	1 143	4,550	10,773
U.Q. (Hull)	1 198	3,506	650	2,341	5,847
U.Q. (Montréal)	11 342	34,928	6 213	24,863	59,791
U.Q. (Rimouski)	1 581	4,784	1 023	4,227	9,011
U.Q. (Rouyn)	682	1,996	429	1,790	3,786
U.Q. (Trois-Rivières)	4 100	12,417	2 180	7,774	20,191

Tableau 41 (suite)

B. Les collèges publics ou autres établissements publics offrant des programmes d'études collégiaux subventionnés

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Cégep Ahuntsic	2 283	4 883	1 036	2,911	7,794
Cégep André-Laurendeau	807	1,724	337	1,187	2,911
Cégep Beauce-Appalaches	752	1,631	372	1,114	2,745
Cégep Bois-de-Boulogne	806	1,703	414	1,670	3,373
Cégep d'Alma	737	1,567	296	0,884	2,451
Cégep Dawson	1 802	3,786	921	3,045	6,831
Cégep de Baie-Comeau	355	0,785	177	0,600	1,236
Cégep de Chicoutimi	1 603	3,503	745	2,254	5,757
Cégep de Drummondville	1 066	2,320	500	1,567	3,887
Cégep de Granby	626	1,342	253	0,762	2,104
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1 157	2,652	725	2,590	5,242
Cégep de Joliette	832	1,737	346	0,982	2,719
Cégep de Jonquière	1 911	4,134	974	2,857	6,991
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 566	3,420	797	2,419	5,839
Cégep de La Pocatière	819	1,859	530	1,515	3,374
Cégep de Lévis-Lauzon	1 910	4,138	877	2,361	6,499
Cégep de Limoilou	2 514	5,136	1 035	2,449	7,585
Cégep de l'Outaouais	1 082	2,338	548	1,760	4,098
Cégep de Matane	535	1,171	317	0,933	2,104
Cégep de Rimouski	2 449	5,525	1 465	4,489	10,014
Cégep de Rivière-du-Loup	1 011	2,278	642	1,974	4,252
Cégep de Rosemont	1 166	2,498	553	1,820	4,318
Cégep de Sept-Îles	237	0,483	116	0,379	0,862
Cégep de Shawinigan	737	1,537	314	0,993	2,530
Cégep de Sherbrooke	2 886	6,310	1 398	3,768	10,078

Tableau 41 (suite)

B. Les collèges publics ou autres établissements publics offrant des programmes d'études collégiaux subventionnés (suite)

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Cégep de Sorel-Tracy	381	0,749	111	0,278	1,027
Cégep de St-Félicien	701	1,433	261	0,724	2,157
Cégep de St-Hyacinthe	843	1,817	375	1,130	2,947
Cégep de St-Jean-sur-Richelieu	962	2,032	362	1,094	3,126
Cégep de St-Jérôme	1 526	3,298	701	2,128	0,210
Cégep de St-Laurent	1 468	3,198	738	2,176	5,374
Cégep de Ste-Foy	2 401	5,076	1 088	3,004	8,080
Cégep de Ste-Thérèse	943	2,032	402	1,153	3,185
Cégep de Thetford Mines	738	1,561	290	0,741	2,302
Cégep de Trois-Rivières	2 606	5,731	1 366	3,644	9,375
Cégep de Valleyfield	643	1,323	230	0,734	2,057
Cégep de Victoriaville	988	2,030	371	1,123	3,153
Cégep du Vieux-Montréal	2 322	5,228	1 198	3,766	8,994
Cégep Édouard-Montpetit	1 855	3,946	756	2,237	6,183
Cégep François-Xavier-Garneau	2 162	4,666	919	2,334	7,000
Cégep Héritage	186	0,406	112	0,345	0,751
Cégep John Abbott	743	1,697	333	1,078	2,775
Cégep Maisonneuve	1 456	3,156	577	1,627	4,783
Cégep Montmorency	1 051	2,181	443	1,419	3,600
Cégep régional Champlain	952	2,024	467	1,134	3,158
Cégep Vanier	927	1,955	449	1,572	3,527
Collège McDonald	17	0,040	7	0,012	0,052
ITA (La Pocatière)	246	0,587	162	0,476	1,063
ITA (St-Hyacinthe)	320	0,751	197	0,562	1,313
Institut de tourisme et d'hôtellerie	238	0,529	113	0,254	0,783

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de
l'aide financière aux étudiants

Tableau 41 (suite)

C. Les collèges privés ou autres établissements privés offrant des programmes d'études collégiaux subventionnés

Établissement	Nombre de prêts	Volume de prêts (M$)	Nombre de bourses	Volume de bourses (M$)	Volume d'aide total (M$)
Collège André-Grasset	159	0,361	75	0,227	0,588
Collège Bart	248	0,569	160	0,635	1,204
Collège d'affaires Ellis	170	0,380	124	0,521	0,901
Collège de L'Assomption	216	0,487	124	0,395	0,882
Collège de Lévis	125	0,274	72	0,203	0,477
Collège de secrétariat Notre-Dame	33	0,077	22	0,048	0,125
Collège Français	210	0,483	155	0,411	0,894
Collège Jean-de-Brébeuf	207	0,460	115	0,284	0,744
Collège Laflèche	565	1,309	333	1,112	2,421
Collège LaSalle	1 066	2,539	690	2,945	5,484
Collège Marianopolis	136	0,302	67	0,138	0,440
Collège Marie-de-France	7	0,015	5	0,009	0,024
Collège Marie-Victorin	665	1,526	480	2,260	3,786
Collège Mérici	405	0,925	232	0,743	1,668
Collège moderne de secrétariat	91	0,209	64	0,226	0,435
Collège O'Sullivan	492	1,100	306	1,184	2,284
Collège Stanislas	12	0,027	9	0,016	0,043
Conservatoire Lasalle	57	0,126	31	0,068	0,194
École commerciale du Cap	182	0,423	117	0,468	0,891
École nationale de théâtre	66	0,158	52	0,227	0,385
École Notre-Dame-de-Foy	656	1,507	420	1,479	2,986
École supérieure de danse du Québec	2	0,005	2	0,001	0,006
École Vincent-d'Indy	33	0,074	18	0,062	1,136
Institut Teccart	327	0,772	196	0,796	1,568
Séminaire de Québec	79	0,167	36	0,095	0,262
Séminaire de Sherbrooke	106	0,237	58	0,148	0,385
Séminaire de St-Augustin	170	0,377	103	0,316	0,693

D. Les collèges offrant des programmes d'études non subventionnés

Tableau 41 (suite)

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Académie internationale de la mode	282	2,641	144	0,549	3,190
Académie Julien inc.	56	0,295	23	0,069	0,364
Ateliers de danse moderne de Montréal	21	0,050	15	0,042	0,092
Collège d'électronique de Québec	140	0,670	32	0,048	0,718
Collège Delta	586	4,719	275	0,832	5,551
Collège Inter Dec	62	0,417	21	0,063	0,480
Collège technique de Montréal	20	0,130	11	0,036	0,166
Collège Salette	58	0,280	23	0,079	0,359
École de coupe et de couture Larose	2	0,018	2	0,004	0,022
École de couture Châtelaine	30	0,148	18	0,059	0,207
École de photographie Marsan	81	0,632	53	0,134	0,766
École d'informatique Marsan	510	3,589	317	1,160	4,749
École nationale de cirque	8	0,034	6	0,014	0,048
Formatronique	83	0,486	29	0,067	0,553
Institut carrière et développement	850	6,894	330	1,110	8,004
Institut Demers	335	2,176	177	0,448	2,624
Institut d'informatique de Québec	299	2,301	166	0,574	2,875
Institut d'informatique et bureautique (Sherbrooke)	252	1,274	140	0,418	1,692
Institut Herzing (Montréal)	754	5,837	319	0,833	6,670
Institut Jean-Guy Leboeuf	2	0,006	0	0,000	0,006
Institut supérieur d'électronique	226	1,606	115	0,351	1,957
Multi-Hexa Informatique	147	1,121	70	0,260	0,381
Musitechnic services éducatifs	127	1,081	60	0,137	1,218
Villa Sainte-Marceline	5	0,017	3	0,007	0,024

E. Autres établissements

Tableau 41 (suite)

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Barreau du Québec	614	2,196	389	1,202	3,398
Conservatoires d'art dramatique	47	0,135	29	0,056	0,191
Conservatoires de musique	168	0,396	81	0,266	0,662

Tableau 42
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts au 30 avril 1993, par établissement financier

Établissement financier	*Pourcentage des prêts négociés (%)*
Confédération des Caisses populaires Desjardins du Québec	56,80
Banque Nationale du Canada	13,03
Banque Royale du Canada	10,44
Banque de Montréal	8,70
Banque de Commerce canadienne impériale	4,07
Banque Laurentienne du Canada	3,79
Banque Toronto Dominion	1,78
Banque Scotia	1,38
Banque Hong Kong du Canada	0,01
Total	100,0
Volume des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts au 30 avril 1993	*1 042,2 M$*